



# POLITIQUE DE L'EAU DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

Mai 2021



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT





## PREFACE

Cette nouvelle politique de l'eau fournit un cadre général pour le secteur de l'eau du Groupe de la Banque africaine de développement. En raison de la forte relation de cause à effet entre la sécurité de l'eau et la croissance économique, les investissements dans le secteur de l'eau sont essentiels au développement durable et à la croissance inclusive, ce qui permet de réaliser plusieurs Objectifs de développement durable (ODD). Si l'eau potable et l'assainissement (ODD 6) sont les objectifs les plus explicitement concernés, l'élimination de la pauvreté (ODD 1), l'élimination de la faim (ODD 2), la bonne santé et le bien-être (ODD 3), l'égalité des sexes (ODD 5), l'énergie propre (ODD 7) et le travail décent ainsi que la croissance économique (ODD 8) pourraient également être touchés. De même, la réalisation des 5 Hautes Priorités (High 5) de la Banque africaine de développement dépend du développement et de la gestion stratégique des ressources en eau.

La sécurité de l'eau dépend non seulement de la quantité mais aussi de la qualité et de l'accès aux ressources en eau à un moment donné. Le continent africain compte 63 bassins hydrographiques transfrontaliers internationaux qui couvrent environ 64 % de la superficie de la région et représentent 93 % de la totalité des eaux de surface du continent. Cependant, l'eau y est inégalement répartie, avec plus de 50 % des ressources en eau concentrées en Afrique centrale, et moins de 3 % en Afrique du Nord.

Actuellement, seul 5% de cette ressource est exploitée, avec moins de 5% des terres cultivables irriguées et seulement 10% du potentiel hydroélectrique utilisé. En outre, seul 58% de la population a accès à des services d'eau potable gérés de manière sûre (27% en Afrique subsaharienne en 2017) et 72% n'ont pas accès à des services d'assainissement de base. Il en résulte une forte incidence de maladies qui réduisent la vitalité et la productivité économique globale de l'Afrique.

L'intensification de la dégradation de l'environnement, le changement climatique, la croissance démographique et l'urbanisation rapide, entre autres facteurs, posent des défis considérables à la sécurité de l'eau. Déjà, les villes se tournent vers des sources d'approvisionnement en eau plus éloignées et délocalisent les industries à proximité des sources d'eau. Il est encore plus difficile d'améliorer la sécurité de l'eau dans les zones de conflit qui souffrent d'infrastructures hydrauliques dégradées, de la faiblesse de capacité des institutions et de financements limités.

Les pays africains n'ont pas non plus réussi à répondre à la demande croissante d'eau par des investissements adéquats, puisqu'ils n'investissent que 0,5 % de leur produit intérieur brut dans le secteur de l'eau, ce qui laisse un déficit d'investissement annuel de 43 à 56 milliards de dollars. La mauvaise gouvernance du secteur de l'eau aggrave ce déficit de financement des infrastructures.

2

C'est dans cette optique que la Banque africaine de développement a approuvé, en mai 2021, une nouvelle politique de l'eau. L'objectif de cette politique est de renforcer la sécurité de l'eau en Afrique et de transformer son patrimoine hydrique pour favoriser une croissance et un développement socio-économiques durables, verts et inclusifs. La politique identifie des mesures pour renforcer la base de connaissances sur les risques liés à l'eau et relever les défis techniques, financiers et de gouvernance pour atteindre la sécurité de l'eau.

La politique de l'eau repose sur les fondements suivants : la réalisation de la sécurité de l'eau au niveau des ménages, au niveau national et au niveau régional ; le renforcement de la gestion intégrée des ressources en eau ; la promotion de l'accès aux services de l'eau ; et la gestion des ressources en eau transfrontalières. La sécurité de l'eau est encouragée en investissant dans les connaissances, les institutions et les infrastructures pour soutenir le développement.

La politique de l'eau sera liée aux documents de stratégie des pays. Chaque fois que l'eau est reconnue comme un problème de développement majeur et que la stratégie du pays demande à la Banque d'aborder les questions relatives au secteur de l'eau, la politique soutiendra l'identification des problèmes et le développement d'approches pour les résoudre. La Banque jouera un rôle de partenaire de premier plan dans la promotion de la sécurité de l'eau par le biais d'une assistance financière et de services de conseil solides et durables. Le renforcement des partenariats sera crucial pour la mise en œuvre de la politique.

*Atsuko Toda, Ag. Vice-présidente Agriculture, développement humain et social*



## REMERCIEMENTS

Cette politique de l'eau du Groupe de la Banque africaine de développement a été préparée par une équipe dirigée par Victoria CHISALA, Directrice par intérim, Département de la Stratégie et des Politiques Opérationnelles (SNSP), Wambui GICHURI, ex-Directrice du Département du Développement de l'Eau et de l'Assainissement (AHWS), Oswald CHANDA, chef de Division (AHWS.2), Massamba DIENE, ex chef de division (SNSP.2), Mohamed EL AZIZI, Directeur Général (RDGN), Maimuna NALUBEGA, Chef du développement de l'eau (AHWS.0) et Hassanatu MANSARAY, Responsable principale de la stratégie et de la politique (SNSP), qui a été la rédactrice principale et la cheffe de ce projet.

La politique a bénéficié des commentaires et des suggestions formulés par les participants aux réunions d'un comité de coordination interdépartemental, ainsi que des contributions fournies par les départements suivants : AHAI, AHWS, ECNR, PESD et PICU. Il s'agit notamment de : Boniface ALEOBUA, Ingénieur principal en assainissement (RDGS.2/AHWS.2); Aimée BELLA-CORBIN, Coordonnateur de l'environnement et des affaires sociales (RDGW); Bouchaib BOULANOUAR, Coordonnateur des partenariats (AHAI.2); Malinne BLOMBERG, Directrice générale adjoint (RDGN); Francis BOUGAIRE, ex chef de division (AHWS.1); Eskendir A. DEMISSIE, Ingénieur principal en eau et assainissement (RDGS.2); Franz HOLLHUBER, Ingénieur principal en eau et assainissement (Project Staff) (AWTF.1); Mamadou KANE, Ingénieur en chef de l'irrigation et des infrastructures rurales (AHFR.2); Andrew MBIRO, Spécialiste de l'eau et de l'assainissement (RDGE.2); Michel N'GUESSAN, Chargé principal de l'eau et de l'assainissement (AHWS.2); Jean Michel OSSETE, chargé de programme et de la connaissance (FAE), Tefera WOUDENEH, Consultant (FAE), Sheikh Javed AHMED (OSAN/AHAI), Tarek AHMED (ANRC/ECNR), Rogers LUBUNGA (RDGW.2), Walter OLIVER (OPSM/D), Francis O. KONU (AHWS.0), Jochen RUDOLPH (AHWS.1), Hikaru SHOJI (RDGE.2), Feu Omari M. MWINJAKA, Ex Coordonnateur (FAE).

La politique a également bénéficié de commentaires significatifs de la parts des experts externes suivants: Claudia SADOFF Directrice générale, IWMI; Canisius KANANGIRE, ancien Secrétaire Exécutif, AMCOW; Johan GÉLY, ancien Directeur du département général de l'eau pour la Coopération Suisse, William REX, Directeur de programme de la coopération dans le domaine des eaux internationales en Afrique, Banque mondiale ; Kumbulani MURENGA, Expert en gestion des ressources en eau ; Nyemeck Binam JOACHIM, Scientifique chargé des politiques et de l'impact, ICRAF ; Negash Wagesho AMENCHO, Ministre d'État, Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité, Éthiopie ; Aage JØRGENSEN, Directeur de programme, Fonds nordique de développement ; Theresa SCHÜTZ, Conseillère junior, unité Eau et assainissement, Agence Autrichienne de développement ; Ulla ANDRÉN, Chef de la coopération au développement régional en Afrique subsaharienne, Ambassade de Suède, Éthiopie ; Rose Marie Arvid LARSEN, Chef de section, Ministère des Affaires étrangères, Danemark ; Johannes SCHROETEN, Chercheur, E3G ; Flávia LOURES, Juriste spécialiste de l'environnement, Milaré Advogados ; Alexandra CAMPBELL-FERRARI, Directrice exécutive, The Center for Water Security and Cooperation ; Simeon KENFACK, Directeur des programmes, The African Water Association ; Koffi KOUAMÉ, Chercheur, Centre suisse de recherche scientifique en Côte d'Ivoire ; Grace ALUPO et Chris PROTTAS, The Water Trust ; Dean SPEARS, PDG, BME Environmental INC ; Flamay AHIAFOR, Co-fondateur, Young Water Solutions ; Dhouha WASLATI, Office National de l'Assainissement, Tunisie ; Richard HOLDEN, Analyste commercial, Bureau du PDG, Trans-Caledon Tunnel Authority, Afrique du Sud ; Grégoire DIOUF, Spécialiste principal de l'eau et de l'assainissement, Banque Islamique de Développement ; et Hassen BOUTI, Expert, Direction des infrastructures, Union du Maghreb arabe.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PREFACE</b>	<b>2</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>3</b>
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>6</b>
<b>RÉSUMÉ ANALYTIQUE</b>	<b>7</b>
<b>SECTION 1 INTRODUCTION</b>	<b>10</b>
1.1 Contexte	10
1.2 Défis sectoriels et tendances émergentes	11
1.3 Engagement de la Banque dans le secteur de l'eau	12
1.3.1 Mise en œuvre de la politique de la Banque en matière de GIRE (2000) et justification de la nouvelle politique	12
1.3.2 Appui de la Banque au secteur de l'eau au cours de la période 2005-2016	14
1.3.3 Additionnalité du Groupe de la Banque	15
<b>SECTION 2 SÉCURITÉ DE L'EAU POUR LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE</b>	<b>17</b>
2.1 Vision	17
2.2 But	17
2.3 Objectifs	17
2.4 Principes directeurs clés	17
2.4.1 La réalisation de la sécurité de l'eau aux niveaux domestique, national et régional doit être reconnue comme une condition essentielle de réalisation d'une croissance inclusive et durable	17
2.4.2 Le bien-être social et la croissance économique équitables passent par l'application de l'approche GIRE	18
2.4.3 La promotion d'un accès durable et équitable aux services favorise l'atteinte des ODD	18
2.4.4 La gestion et la mise en valeur des ressources en eau transfrontalières devraient être reconnues comme des facteurs essentiels à l'intégration économique régionale	18
<b>SECTION 3 PRINCIPALES DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA POLITIQUE</b>	<b>21</b>
3.1 Évaluation économique de l'eau, tarification des services d'eau et recouvrement des coûts	21
3.2 Infrastructures durables, plus intelligentes et résilientes au climat	22
3.3 Gouvernance et environnement favorable	23
3.4 Financement et investissements	24
3.5 Les multiples usages de l'eau et l'approche écosystémique	24
3.6 Gestion des connaissances, innovation, technologie et recherche	26
3.7 Participation et inclusion	26
<b>SECTION 4 DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES</b>	<b>29</b>
4.1 Approvisionnement en eau potable et assainissement	29
4.2 Gestion de l'eau agricole	29
4.3 Utilisation durable de l'eau pour la production d'énergie	30
4.4 Autres domaines d'intervention	31
4.4.1 Aménagement urbain	31
4.4.2 Transport	32

4.4.3	Industrie et tourisme	32
4.4.4	Gestion des risques de catastrophe liés à l'eau	33

## **SECTION 5 DOMAINES D'INTERVENTION TRANSVERSAUX 35**

5.1	Participation du secteur privé	35
5.2	Genre et Autonomisation des jeunes	35
5.3	Responsabilité environnementale et sociale	36
5.4	Changement climatique	36

## **SECTION 6 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE 39**

6.1	Secteur de l'eau et stratégies connexes	39
6.2	Intégrer la sécurité hydrique dans les politiques, stratégies, directives, et opérations de la Banque	39
6.3	Coordination interne	39
6.4	Coordination externe et partenariats	40
6.5	Suivi et évaluation	40
6.6	Revue de la politique	41
6.7	Risques liés à la mise en œuvre	41

## **SECTION 7 CONCLUSION 43**

### **ANNEXES 44**

ANNEXE I.	Cadre de résultats pour la mise en œuvre de la politique de l'eau	44
ANNEXE II.	Sélectivité et avantage comparatif dans les opérations du secteur de l'eau	46
ANNEXE III.	Glossaire des termes importants	48
ANNEXE IV.	Liste des documents de référence et des liens Internet	52
ANNEXE V.	Objectif 6 de développement durable	54
ANNEXE VI.	Recommandations de l'évaluation de l'appui du Groupe de la Banque au secteur de l'eau (2005-2016)	55
ANNEXE VII.	Points saillants de la Convention des Nations Unies de 2017 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation	56
ANNEXE VIII.	La position du Groupe de la Banque sur la politique du secteur de l'énergie de 2012, concernant les ressources en eau	57
ANNEXE IX.	Termes de référence-cadre du Comité de coordination intersectorielle de la politique de l'eau (PoWCCC)	59
ANNEXE X.	Consultations des parties prenantes extérieures sur le projet de politique de l'eau du Groupe de la Banque africaine de développement	62

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>AEPHA</b>	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
<b>AMCOW</b>	Conseil des Ministres Africains Chargés de l'Eau
<b>ANRC</b>	Centre africain des ressources naturelles
<b>AUE</b>	Association d'Usagers de l'Eau
<b>BAD</b>	Groupe de la Banque africaine de développement
<b>BMD</b>	Banque multilatérale de développement
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
<b>DSIR</b>	Document de stratégie d'intégration régionale
<b>DSP</b>	Document de stratégie pays
<b>E&amp;E</b>	Exploitation et entretien
<b>FAE</b>	Facilité africaine de l'eau
<b>CODE</b>	Comité des opérations et pour l'efficacité du développement
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GIEU</b>	Gestion Intégrée des Eaux Urbaines
<b>GIRE</b>	Gestion intégrée des ressources en eau
<b>KPI</b>	Indicateurs de performance clés
<b>BDEV</b>	Département de l'évaluation indépendante (précédemment IDEV)
<b>SSI</b>	Système de sauvegardes intégré
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>MDWPP</b>	Programme multidonateurs du partenariat pour l'eau
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le développement
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PMR</b>	Pays membres régionaux
<b>PPF</b>	Mécanisme de financement de la préparation des projets
<b>PPP</b>	Partenariat public-privé
<b>OB</b>	Organismes de bassin
<b>CER</b>	Communautés économiques régionales
<b>IAEAR</b>	Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>SD</b>	Stratégie décennale
<b>UA</b>	Union africaine





## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

7

Cette nouvelle politique de l'eau offre au Groupe de la Banque africaine de développement un cadre général pour le secteur de l'eau. Sur la base des acquis au titre des principes de la politique de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) de 2000, la présente politique de l'eau vise à mettre en valeur et à améliorer la gestion des ressources en eau et renforcer ainsi la sécurité de l'eau aux niveaux domestique, national et régional en Afrique. Cela permettra la mise en valeur et la gestion durables des ressources en eau limitées du continent en vue d'une croissance inclusive et verte\*<sup>1</sup>.

Conformément à la Stratégie du Groupe de la Banque africaine de développement pour la période 2013-2022 (encore appelée la « Stratégie décennale »), la

vision du Groupe de la Banque en matière de sécurité de l'eau est celle d'une Afrique où les ressources en eau sont utilisées et gérées de façon équitable et durable afin d'éradiquer la pauvreté, de promouvoir le développement socioéconomique, d'encourager la coopération régionale et de protéger l'environnement, en droite ligne de la Vision africaine de l'eau 2025. La Banque entend ainsi être le premier partenaire dans la réalisation de la sécurité de l'eau pour une croissance inclusive et durable en Afrique. La nouvelle Politique de l'eau est élaborée à un moment où la Banque a identifié cinq domaines d'intervention prioritaires (les « High 5 ») pour accélérer la mise en œuvre de sa stratégie décennale. Ces « High 5 » sont comprend : i) Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie ; ii) Nourrir

<sup>1</sup> L'astérisque placé à côté d'un mot ou d'une phrase soulignée (\*) indique les définitions des principaux termes utilisés dans la présente politique. Les définitions figurent à l'Annexe III : Glossaire des termes importants. La croissance verte signifie favoriser la croissance et le développement économiques, tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent à fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être – c'est-à-dire un chemin de croissance économique qui utilise les ressources naturelles de façon durable.

l'Afrique ; iii) Intégrer l'Afrique ; iv) Industrialiser l'Afrique ; et v) Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique. Par ailleurs, étant donné le rôle transversal des ressources en eau dans le programme de développement, l'atteinte des objectifs du Top 5 de manière durable passe par la réalisation de la sécurité de l'eau dans les pays membres régionaux du Groupe de la Banque et dans les différentes sous-régions du continent.

L'objectif primordial de la nouvelle politique est d'améliorer la sécurité de l'eau en Afrique et de transformer les ressources en eau du continent de manière à les mettre au service d'une croissance et d'un développement socioéconomiques durables, verts et inclusifs. La Banque entend précisément : promouvoir la mise en place effective d'une plateforme minimale de sécurité de l'eau aux niveaux national et régional sur le continent, en accordant une attention particulière aux zones de fragilité ; et aider les pays et les groupements sous-régionaux à exploiter et à maintenir le potentiel productif de leurs ressources en eau à l'appui de leurs programmes nationaux et régionaux de développement. À cette fin, la Banque jouera un rôle de partenaire de premier plan dans la promotion active du développement et de la gestion intégrée du secteur de l'eau en Afrique en apportant une assistance financière et des services consultatifs judicieux et durables d'experts.

Dans la poursuite de sa vision pour le secteur de l'eau, quatre principes clés guideront les interventions du Groupe de la Banque : i) la sécurité de l'eau aux niveaux domestique, national et régional devrait être reconnue comme un résultat clé primordial pour la croissance inclusive ; ii) la promotion d'un bien-être social équitable et de la croissance économique nécessitent que l'on continue de mettre en œuvre l'approche de GIRE ; iii) la promotion de l'accès durable et équitable aux services d'eau est un catalyseur des objectifs de développement durable (ODD) ; et iv) la mise en valeur et la gestion durable des ressources en eau transfrontalières devraient être reconnues comme une condition essentielle de réalisation d'une intégration économique harmonieuse dans la région.

Sept éléments opérationnels orienteront donc les actions de la Banque dans la mise en œuvre de la nouvelle politique : i) l'évaluation économique des ressources en eau, la tarification des services d'eau et le recouvrement des coûts ; ii) les infrastructures

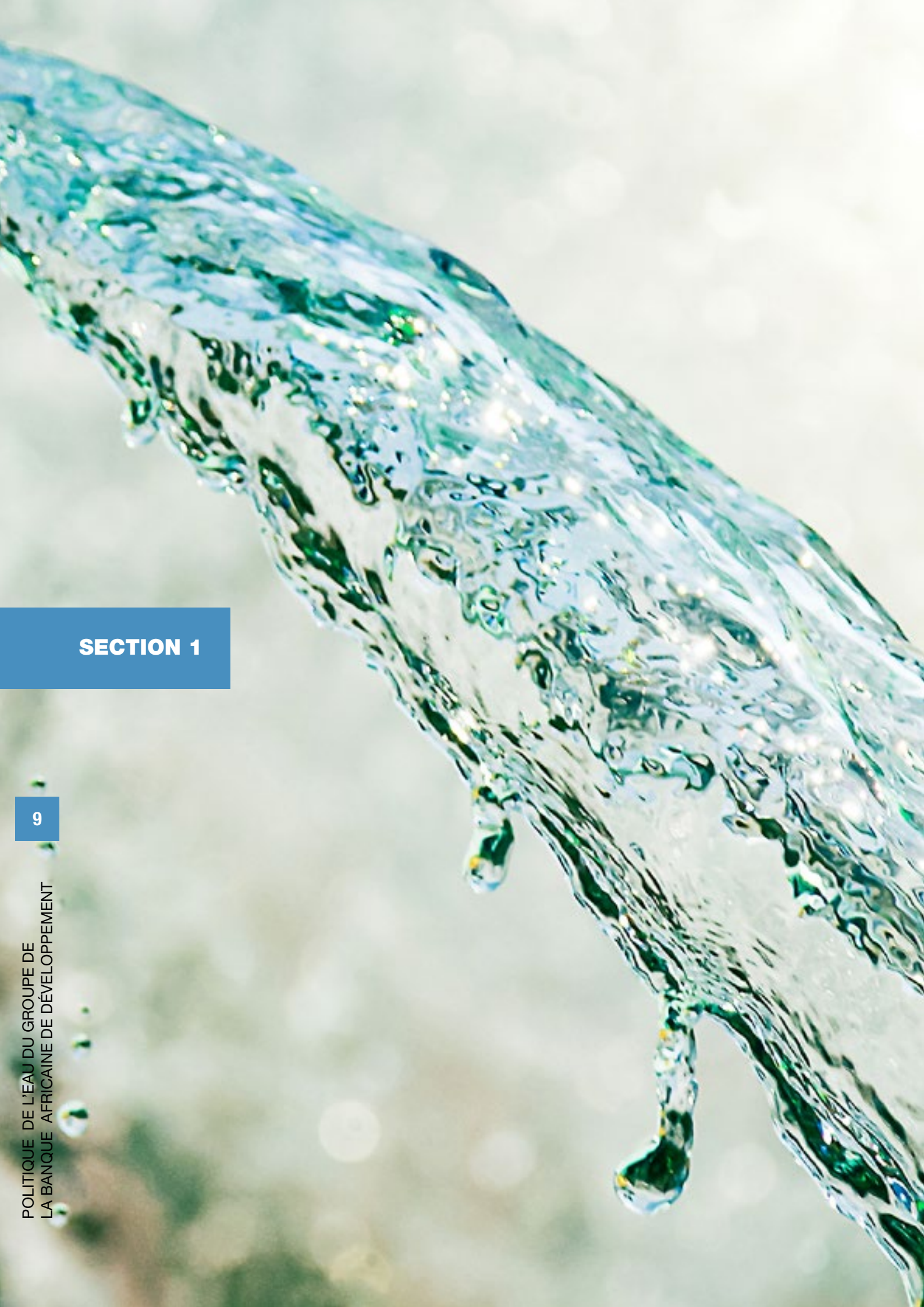
durables, plus judicieuses et plus résilientes ; iii) la gouvernance et la création d'un environnement favorable ; iv) les financements et investissements ; v) une approche multi-usage de l'eau et de l'écosystème ; vi) la gestion du savoir, l'innovation, la technologie et la recherche ; et vii) la participation et l'inclusion.

La nature polyvalente de l'eau implique divers groupes d'intérêt au niveau national et régional, tout comme au sein même du Groupe de la Banque. Les domaines d'intérêt (les sous-secteurs de l'eau) de la nouvelle politique sont : i) l'approvisionnement en eau et l'assainissement ; ii) la gestion de l'eau pour l'agriculture ; et iii) la gestion durable de l'eau pour la production de l'énergie. Les autres sous-secteurs ciblés par l'intervention de la Banque comprennent : iv) le développement urbain ; v) les transports ; vi) l'industrie et le tourisme ; et vii) la gestion des risques de catastrophe liés à l'eau. En vue de maximiser l'impact des ressources de la Banque et favoriser une approche coordonnée des interventions liées à l'eau dans tous les secteurs, la Banque mettra en place un mécanisme interne de coordination des interventions dans le secteur de l'eau. Le mécanisme sera placé sous la supervision d'un Comité de coordination intersectoriel de la politique de l'eau (PoWCCC, voir Annexe IX) doté des capacités, des ressources et des compétences appropriées. Ce comité donnera des orientations en vue de la bonne application des quatre principes qui régissent la présente Politique. En outre, le PoWCCC appuiera la mise en œuvre cohérente et réussie des concepts non seulement de sécurité de l'eau, mais également de mise en valeur et de gestion intégrées des ressources en eau tant au sein du Groupe de la Banque qu'aux niveaux national et sous-régional, en étroite collaboration avec le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW).

L'application effective de la Politique du Groupe de la Banque sur l'eau fera l'objet d'un suivi à l'aide d'indicateurs d'impact et de mise en œuvre (voir Annexe I). Ceux-ci renvoient à des stratégies et plans d'action sectoriels à moyen terme, avec des indicateurs de performance clés pertinents qui serviront de référence pour le suivi et l'évaluation des opérations du Groupe de la Banque en faveur de la sécurité de l'eau en Afrique.

Les Conseils d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement ont approuvé la Politique de l'eau le 14 mai 2021.





## SECTION 1

# INTRODUCTION

## 1.1 Contexte

Le rôle central et irremplaçable de l'eau dans toutes les dimensions du développement durable est largement reconnu. En dépit de ce fait, l'Afrique a encore besoin d'investissements massifs dans la mise en valeur et la gestion de l'eau pour soutenir une croissance économique inclusive et un progrès social. Toutefois, le faible degré de priorité accordé à l'eau dans les politiques publiques et la perception limitée qu'a le public de la gestion des ressources en eau et des services connexes font souvent du manque d'accès à l'eau un obstacle à l'amélioration du bien-être social, du développement économique et des écosystèmes sains<sup>2</sup>. Il est suffisamment prouvé qu'investir dans l'amélioration de l'accès à l'eau peut énormément contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté<sup>3</sup>.

L'Afrique est le deuxième continent le plus sec au monde, après l'Australie, et des millions d'Africains continuent de souffrir des pénuries d'eau toute l'année durant. Les ressources en eau du continent sont inégalement réparties, avec plus de 50 % dans la région de l'Afrique centrale, contre moins de 3 % pour l'Afrique du Nord<sup>4</sup>. Les ressources en eau sont fortement sous-utilisées dans la plupart des pays africains. Présentement, seulement 5 % des ressources sont exploitées et moins de 5 % des terres cultivées du continent sont irriguées. Ce constat s'applique également à tous les pays du continent pris individuellement à l'exception de quatre d'entre eux<sup>5</sup>. Environ 86 % des ressources en eau prélevées

sont utilisées à des fins agricoles, 10 % à des fins domestiques (alimentation en eau des municipalités et communautés) et environ 4 % à des fins industrielles<sup>6</sup>. Le déficit d'infrastructures et de capacités de régulation affecte également la qualité des ressources en eau de l'Afrique.

La sécurité de l'eau\* est essentielle à un développement socioéconomique de qualité et durable. Avec plus de 80 cours d'eau partagés et 38 de ses 54 pays ayant une façade maritime ou étant des Petits États Insulaires en Développement<sup>6</sup> (PIED), l'Afrique recèle un potentiel énorme d'améliorer la contribution de son économie bleue<sup>7</sup> au développement durable. Bien que l'Afrique se soit lancée dans un vaste programme de croissance économique, le continent n'arrive pas à exploiter ses ressources en eau de manière à stimuler une croissance de haute qualité, un développement durable et la réduction de la pauvreté. Qu'il s'agisse d'assurer l'accès à l'eau potable aux communautés urbaines et rurales, des services d'assainissement dans les zones marginalisées, de l'eau pour l'irrigation, l'énergie ou le transport, une protection contre les inondations ou les sécheresses ou la garantie de ne pas endommager les écosystèmes précieux, l'eau est le principal facteur économique que l'Afrique doit développer pour atteindre et rendre durable la croissance économique à laquelle elle aspire. Cette politique orientera l'appui du Groupe de la Banque africaine de développement<sup>8</sup> (ci-après désigné le « Groupe de la Banque » ou « la Banque ») au continent pour lui permettre d'atteindre la sécurité de l'eau et réaliser l'Agenda 2063 de l'Union africaine, intitulé « L'Afrique que nous voulons ».

2 WWAP (Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau). 2015. The United Nations World Water Development Report 2015: Water for a Sustainable World. Paris, UNESCO.

3 Small private irrigation: A thriving but overlooked sector, *Agricultural Water Management* 131: 167–174. Fraiture, Charlotte, Meredith Giordano (2014).

4 Atlas de l'eau en Afrique (2010). Division de l'alerte précoce et de l'évaluation (DEWA). Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP). Nairobi, Kenya.

5 Source : <http://www.fao.org/aquastat/en/>

6 Les 6 PEID d'Afrique sont le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et São Tomé-et-Principe dans l'océan Atlantique, et les Comores, Maurice et les Seychelles dans l'océan Indien.

7 Le concept d'économie bleue comprend la reconnaissance du fait que la productivité des écosystèmes sains d'eau douce et d'océan est une voie vers des économies aquatiques et maritimes et peut garantir que les îles et les autres pays côtiers, ainsi que les États enclavés, tirent parti de leurs ressources en eau. En Afrique, l'économie bleue couvre les espaces aquatiques et marins, notamment les océans, les mers, les côtes, les lacs, les rivières et les eaux souterraines, et englobe un ensemble de secteurs productifs tels que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, la construction navale, l'énergie, la bioprospection, l'exploitation minière sous-marine et les activités connexes. Source : Économie bleue de l'Afrique : un manuel de politique de la CEA (2016) [https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/blue-eco-policy-handbook\\_eng\\_1nov.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/blue-eco-policy-handbook_eng_1nov.pdf).

8 Le Groupe de la Banque africaine de développement (le « Groupe de la Banque ») comprend la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds spécial du Nigeria (FSN).





## Encadré 1 : Définition de la sécurité de l'eau

La sécurité de l'eau est définie comme la capacité d'une population à garantir un accès durable à des quantités suffisantes d'eau de qualité acceptable pour assurer la subsistance, le bien-être humain et le développement socio-économique, pour assurer la protection contre la pollution de l'eau et les catastrophes liées à l'eau, et pour préserver les écosystèmes dans un climat de paix et de stabilité politique (Source : ONU-Eau 2013).

### 1.2 Défis sectoriels et tendances émergentes

Un énorme déficit infrastructurel entrave la sécurité de l'eau en Afrique et affecte directement la qualité de vie de millions d'Africains. Elle compromet l'accès durable à l'eau pour le bien-être humain, la sécurité des moyens de subsistance (notamment par l'agriculture, l'industrie, le tourisme et l'énergie) ainsi que la croissance et le développement socioéconomiques. Le déficit d'infrastructures accroît également le risque de pollution d'origine hydrique et de mauvaise qualité de l'eau, les catastrophes liées à l'eau (y compris les épidémies, les sécheresses et les inondations) ainsi que le risque de mise en péril des écosystèmes. Près de 68 % des populations d'Afrique ont accès à des sources d'eau améliorées, tandis que 32 % seulement ont accès à un assainissement amélioré. L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène

améliorés (EAH) constitue la première ligne de défense contre la transmission de nombreuses maladies telles que la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le choléra, la dysenterie, la typhoïde, le trachome, la schistosomiase et la poliomyélite. On estime que l'amélioration de l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène permettrait d'éviter annuellement jusqu'à 367 605 décès dus à la diarrhée en Afrique subsaharienne et de réduire de plus de deux millions la mortalité infantile mondiale<sup>9</sup>. Les rapports indiquent que l'Afrique perd 5 % de son PIB annuel à cause d'une mauvaise alimentation en eau potable et en assainissement, 5 à 25 % du fait des sécheresses et inondations dans les pays touchés, et 2 % en raison de coupures d'électricité fréquentes<sup>10</sup>.

De nombreux autres facteurs aggravent le déficit en infrastructures. Il s'agit notamment : de l'extrême

9 UNICEF, OMS, Banque mondiale, Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2019. Levels and trends in child mortality report. Estimates developed by the UN Inter-agency Group for Child Mortality.

10 A Post-2015 Global Goal for Water: Synthesis of key findings and recommendations from UN-Water, Source : [https://www.un.org/waterforlifedecade/pdf/27\\_01\\_2014\\_un-water\\_paper\\_on\\_a\\_post2015\\_global\\_goal\\_for\\_water.pdf](https://www.un.org/waterforlifedecade/pdf/27_01_2014_un-water_paper_on_a_post2015_global_goal_for_water.pdf)

variabilité spatiale et temporelle du climat et des précipitations, aggravée par les changements climatiques<sup>11</sup> ; de la raréfaction croissante des sources d'eau due au rétrécissement des plans d'eau et à l'avancée du désert ; de la hausse de la demande en eau et du besoin accru d'une gestion rationnelle des déchets solides et liquides du fait de la croissance démographique galopante, de l'urbanisation rapide et de l'augmentation de la consommation en eau par habitant ; des modalités de gouvernance (notamment politique, juridique et institutionnelle) inappropriées pour une fourniture de services durable aggrave ces problèmes ; ainsi que de la mauvaise gestion des bassins hydrographiques nationaux et transfrontaliers en Afrique<sup>12</sup>. Ce dernier élément limite également les possibilités d'intégration régionale. Une plateforme minimale de sécurité de l'eau<sup>13</sup> est nécessaire pour permettre à l'Afrique de parvenir à la croissance économique qu'elle souhaite et de la maintenir.

Depuis 2000, le secteur de l'eau<sup>14</sup> en Afrique a connu plusieurs évolutions majeures. Ceux-ci ont été prises en compte dans l'élaboration de cette nouvelle Politique. Au nombre de ces évolutions concrètes figurent :

- i. La Vision africaine de l'eau – 2025 pour Une Afrique où les ressources en eau sont utilisées et gérées de façon équitable et durable pour l'éradication de la pauvreté, le développement socioéconomique, la coopération régionale et l'environnement. Cette vision vise l'accès universel à l'eau et à l'assainissement d'ici à 2025.
- ii. La création du Conseil des ministres africains chargés de l'eau en 2002, dont la mission est d'assurer le leadership politique, de donner des orientations politiques et de mener le plaidoyer pour la fourniture, l'utilisation et la gestion des ressources

en eau en faveur du développement socioéconomique durable et l'entretien des écosystèmes africains.

- iii. L'Agenda 2063 de l'Union africaine et son aspiration d'une « Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable ». La sécurité de l'eau influe directement sur les objectifs de l'Agenda relatifs à la Qualité de vie et au bien-être de tous les citoyens ; la bonne éducation des citoyens et la révolution des compétences ; la santé et la bonne alimentation des citoyens ; et, des économies et des communautés écologiquement durables et résilientes face au climat. La sécurité de l'eau est explicitement mentionnée comme un domaine prioritaire au titre du dernier objectif.

Par ailleurs, les objectifs de développement durable (ODD), adoptés en 2015, fixent des priorités communes, à savoir : éradiquer la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité pour tous d'ici à 2030. La sécurité de l'eau permet la réalisation de bon nombre des 17 ODD et constitue une priorité spécifique de l'ODD 6 (voir Annexe V).

### 1.3 Engagement de la Banque dans le secteur de l'eau

#### 1.3.1 Mise en œuvre de la politique de la Banque en matière de GIRE (2000) et justification de la nouvelle politique

La Banque a adopté sa Politique de gestion intégrée des ressources en eau<sup>15</sup> (GIRE) en 2000 et, dans le cadre de cette politique, exécute des projets dans le

11 Le changement climatique est défini par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) comme une modification de l'état du climat qui peut être identifiée par des changements dans la moyenne et/ou la variabilité de ses propriétés, et qui persiste pendant une période prolongée, généralement des décennies ou plus.

12 Selon <https://www.ifpri.org/project/water-futures> : « La pénurie d'eau s'aggrave rapidement et la qualité de l'eau ne cesse de se détériorer. En 2010, 36 % de la population mondiale, 39 % de la production céréalière mondiale et 22 % du PIB mondial étaient menacés par le stress hydrique. Si les conditions actuelles persistent, 52 % de la population mondiale, 49 % de la production céréalière mondiale et 45 % du PIB total seront menacés par le stress hydrique d'ici à 2050. Cependant, cette dépendance n'est pas inéluctable. Si nous changeons la façon dont nous utilisons l'eau et produisons les aliments, nous pourrions réduire considérablement le stress hydrique mondial et fournir plus de vivres avec moins d'eau pour plus de personnes ».

13 La plateforme minimale de la sécurité de l'eau dans les institutions en charge de l'eau et les infrastructures hydrauliques fait référence au point de basculement au-delà duquel la contribution des investissements dans le secteur de l'eau est de plus en plus positive. En dessous de cette plateforme minimale, une société est très vulnérable aux chocs liés à l'eau.

14 Tous les fournisseurs et utilisateurs d'eau, y compris l'environnement lui-même. Parmi les principaux sous-secteurs, on peut citer la protection des écosystèmes et la pêche ; les utilisations des voies d'eau intérieure, comme le transport, le tourisme et les loisirs ; l'alimentation en eau potable, l'assainissement et le traitement des eaux usées ; l'alimentation en eau pour la production alimentaire et la sylviculture, y compris l'irrigation ; les utilisations industrielles de l'eau ; et la production d'énergie, y compris l'hydroélectricité.

15 La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est une approche globale de la gestion des ressources en eau qui considère l'eau comme une ressource finie dont les utilisations et les liens avec les systèmes environnementaux, sociaux et économiques sont concurrentiels.



secteur de l'eau depuis pratiquement deux décennies. L'évaluation en 2012 de la politique<sup>16</sup> a révélé des résultats positifs découlant de sa mise en œuvre notamment : i) la part croissante du secteur de l'eau dans le portefeuille de prêts du Groupe de la Banque. Elle est passée de 7,8 % sur trois décennies (1967-1999) à 9 % au cours de la décennie 2000-2010<sup>17</sup> ; ii) davantage d'opérations avec des volumes plus importants ont été enregistrées ; et iii) l'introduction de nouvelles initiatives de financement spéciales telles que la Facilité africaine de l'eau (FAE) et l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR) ont permis d'avoir une approche ciblée vers les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et la création d'opportunités pour tirer le meilleur parti des financements de la Banque. Le Programme multi donateurs du Partenariat pour l'eau (MDWPP) a contribué à renforcer la capacité de la Banque et de ses pays membres régionaux (PMR) en vue de l'intégration systématique des principes de la GIRE dans les opérations liées à l'eau.

L'évaluation a également indiqué que l'approche de financement des projets et le grand écart entre le ratio d'accès de la population africaine à l'eau potable et les OMD ont dominé les demandes des PMR. Cela s'est traduit par l'approbation de 66 % des investissements de la Banque en faveur du secteur de l'eau à des projets d'alimentation en eau et d'assainissement ; 19 % dans l'irrigation et l'hydroélectricité ; 15 % au profit de l'eau et de l'environnement et 4 % pour améliorer la gestion des eaux transfrontières. La Banque a donc apporté des financements (90 %) pour soutenir des projets de fourniture de services de base et sociaux et a utilisé avec parcimonie (6 %) les

instruments d'appui aux réformes, accompagnés de l'assistance technique, pour influencer l'élaboration de politiques efficaces de GIRE dans les PMR et aller au-delà des préoccupations immédiates concernant la phase post-exploitation et l'entretien au titre des projets achevés.

L'évaluation a également noté que si la politique est restée ferme, la gestion du cycle des projets, et en particulier la préparation des Documents de stratégie pays (DSP), n'a pas nécessairement pris en compte la politique de GIRE. À cette fin, et à la faveur de l'adoption de sa Stratégie décennale 2013-2022, la Banque s'est engagée en faveur des actions suivantes :

- i. simplifier et mettre à jour la Politique pour répondre aux besoins et défis émergents;
- ii. approfondir le dialogue politique stratégique avec les gouvernements, notamment en matière de recouvrement des coûts<sup>18</sup> et de financement de projets plus intégrés et multi-usages dans le domaine de l'eau (intégration de la GIRE dans les DSP) ;
- iii. renforcer l'appui aux capacités institutionnelles en matière de mise en œuvre de la GIRE et améliorer son application à la gestion et au développement des bassins fluviaux et lacustres transfrontaliers;
- iv. étudier les possibilités de générer des ressources financières accrues et prévisibles, disponibles pour appuyer

16 Gestion intégrée des ressources en eau en Afrique : Une évaluation indépendante de l'aide de la Banque, 2000-2010. Source : <http://idev.afdb.org/en/document/integrated-water-resources-management-africa-independent-evaluation-bank-assistance-2000>

17 En volume de financement absolu, cela représente le double des investissements de la Banque sur une décennie.

18 Le recouvrement des coûts est la mesure dans laquelle les frais d'utilisation des biens et/ou des services génèrent des recettes pour couvrir le coût de la prestation.



l'engagement en amont, comme les études sectorielles et analytiques et la préparation d'interventions bancables, ainsi que les activités de renforcement des capacités au niveau national ; et

- v. mettre en place un cadre institutionnel plus approprié comprenant des ressources humaines et des mesures incitatives qui permettront une coordination optimale à l'échelle de la Banque en vue d'assurer une mise en œuvre efficace de la GIRE.

## Encadré 2 : Alignement sur les priorités stratégiques actuelles du groupe de la Banque

La stratégie du Groupe de la Banque pour 2013-2022 (SD) met en évidence le rôle essentiel que joue le secteur de l'eau dans la transformation de l'Afrique. La stratégie précise que «des investissements massifs dans la mise en valeur et la gestion intégrées de l'eau sont essentiels à la sécurité durable de l'eau, de la nourriture et de l'énergie pour une croissance verte et inclusive».

Cette politique est également fondamentale pour les initiatives de transformation que la Banque a lancées pour accélérer la mise en œuvre de sa SD, et qui s'articulent autour de cinq domaines d'intervention prioritaires, symbolisés par le «Top 5», à savoir (i) éclairer et alimenter en électricité l'Afrique, (ii) nourrir l'Afrique, (iii) intégrer l'Afrique, (iv) industrialiser l'Afrique, et (v) améliorer la qualité de vie des populations d'Afrique. La Banque reconnaît le rôle essentiel que le secteur de l'eau joue dans la transformation de l'Afrique. La réalisation de la sécurité de l'eau sur l'ensemble du continent sera déterminante pour la réussite de la mise en œuvre des cinq grandes priorités. En effet, le développement et la gestion durable des ressources en eau sont essentiels à la sécurité énergétique et à la productivité agricole (le lien eau-énergie-alimentation), au développement industriel, à l'intégration régionale et à l'amélioration de la qualité de vie, notamment en matière de santé, d'emploi et de bien-être.

### 1.3.2 Appui de la Banque au secteur de l'eau au cours de la période 2005-2016

L'évaluation indépendante de l'appui de la Banque au secteur de l'eau conduite en 2019 et portant sur une période de 12 ans<sup>19</sup> a fourni une perspective utile concernant les stratégies et les approches opérationnelles de la Banque en appui au développement du secteur de l'eau dans les PMR. Elle a confirmé la pertinence de l'appui de la Banque au secteur de l'eau et a permis de tirer des enseignements de la façon dont la Banque peut accroître l'efficacité de son aide. Sur la base des recommandations du rapport d'évaluation (voir Annexe VI), la haute Direction s'est engagée à :

- i. renforcer la gestion et la mise en valeur intégrées des ressources en eau ainsi que le développement d'infrastructures multi-

usages en vue d'accroître les dividendes économiques des investissements dans le secteur de l'eau ;

- ii. aider les pouvoirs publics à utiliser de nouveaux mécanismes de financement et des systèmes de gestion financière solides pour mobiliser davantage de ressources au profit des investissements ;
- iii. renforcer les capacités à travers de nouveaux projets d'investissement financés par la Banque et à des activités autonomes ;
- iv. intensifier les activités de plaidoyer, les partenariats, les innovations et les financements pour améliorer les services d'assainissement en Afrique ;

19 Évaluation de l'appui du Groupe de la Banque africaine de développement au secteur de l'eau (2005-2016) Au-delà du développement des infrastructures : vers la prestation de services et le changement de comportement. Rapport de synthèse de l'Évaluation indépendante du développement – BDEV – (décembre 2019). L'évaluation a porté sur l'alimentation en eau et l'assainissement dans les contextes ruraux et urbains, ainsi que sur la gestion de l'eau dans le secteur agricole (AWM). Les autres activités liées à l'eau (eau pour l'électricité, le transport, l'industrie, le tourisme, etc.) ont été exclues. Source : <http://idev.afdb.org/en/document/evaluation-afdb%E2%80%99s-support-wa-ter-sector-2005-2016-beyond-infrastructure-development-toward>

- v. renforcer la participation effective des parties prenantes tout au long du cycle du projet, y compris lors des missions de supervision ; et
- vi. renforcer la collaboration au sein de la Banque et les engagements stratégiques avec les parties prenantes externes afin d'améliorer la production et l'utilisation du savoir sur les principales questions d'actualité et thématiques qui touchent le secteur.

La nouvelle Politique de l'eau veut s'inspirer des acquis de la politique de GIRE (2000) et mettre en œuvre les engagements du Groupe de la Banque. Ceci permettra de mieux coordonner les interventions liées à l'eau et financées par la Banque, conformément aux principes de la GIRE et à l'approche intégrée\*<sup>20</sup>, en vue de promouvoir, aux niveaux des ménages,

des pays et des régions, une sécurité de l'eau. La réalisation de cette sécurité permettra une mise en valeur optimale, durable et équitable et appuiera la gestion des ressources en eau limitées en vue d'une croissance inclusive\*<sup>21</sup>, une réduction de la pauvreté et une résilience au changement climatique. La nouvelle Politique de l'eau remplace la Politique de GIRE adoptée en 2000.

### 1.3.3 Additionnalité du Groupe de la Banque

La Banque améliorera son appui à l'Afrique en élaborant des mesures qui aideront à combler l'énorme déficit en infrastructures, à atteindre la sécurité hydrique et à exploiter les avantages socioéconomiques et régionaux de manière inclusive et durable. De cette manière, la Banque joue son rôle d'initiateur, de promoteur et d'avocat de la sécurité de l'eau en Afrique.

20 L'approche intégrée est une approche qui associe la gestion et la gouvernance à travers les secteurs et les échelles. Dans le domaine de l'eau, l'approche Nexus vise, entre autres, à une utilisation efficace des ressources en eau et à une plus grande cohérence des politiques.

21 La croissance inclusive fait référence à la croissance économique, qui se traduit par un accès plus large à des opportunités socioéconomiques durables pour la majorité des personnes, tout en protégeant les plus vulnérables, le tout dans un environnement d'équité, d'égalité et de pluralité politique.







## SECTION 2

16



# SÉCURITÉ DE L'EAU POUR LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

## 2.1 Vision

La vision du Groupe de la Banque est celle d'une Afrique en situation de sécurité de l'eau, où les ressources en eau sont utilisées et gérées de façon équitable et durable pour une transformation socioéconomique de bonne qualité. Cette vision s'inscrit en droite ligne de la Vision africaine de l'eau 2025<sup>22</sup>. La Banque entend ainsi être « le premier partenaire dans la réalisation de la sécurité de l'eau pour une croissance inclusive et durable en Afrique ».

À moyen et à long termes, la Banque veillera à ce que les décisions d'investissement dans le secteur de l'eau dans les PMR, et/ou dans les organismes ou bassins régionaux soient fondées sur des considérations économiques, sociales et environnementales objectives, sur les usages et avantages multiples de la ressource et sur une définition claire de la façon dont les investissements peuvent permettre d'ériger une « plateforme minimale » de sécurité de l'eau.

## 2.2 But

Par le biais de sa Politique sur l'Eau, le Groupe de la Banque entend améliorer la sécurité de l'Eau en Afrique et transformer ses actifs hydriques en faveur d'une croissance et d'un développement socioéconomique durables, verts et inclusifs. La Banque jouera en effet un rôle de partenaire de premier plan dans la promotion active du développement du secteur de l'eau en Afrique en apportant une assistance financière et de services consultatifs durables.

## 2.3 Objectifs

1. Promouvoir la réalisation d'une plateforme minimale de sécurité de l'eau dans les PMR

et les groupements sous-régionaux, avec une attention particulière aux poches de fragilités<sup>23</sup>.

2. Aider les PMR et les groupements sous-régionaux à exploiter et soutenir le potentiel productif de leurs ressources en eau à l'appui de leurs programmes nationaux et régionaux de développement et d'intégration économique.

## 2.4 Principes directeurs clés

### 2.4.1 La réalisation de la sécurité de l'eau aux niveaux domestique, national et régional doit être reconnue comme une condition essentielle de réalisation d'une croissance inclusive et durable

Au titre de la présente politique, la Banque s'efforcera de promouvoir la sécurité de l'eau dans l'ensemble de ses PMR et sous-régions. La principale décision concernant l'aide de la Banque aux opérations et à la planification liées à l'eau sera déterminée par le niveau de réalisation ou de mise en œuvre du programme de sécurité de l'eau dans les PMR pour promouvoir un développement inclusif et durable. Il faudra donc tenir pleinement compte des principaux déterminants de la sécurité de l'eau, dont l'environnement hydrologique<sup>\*24</sup>, l'environnement socioéconomique<sup>\*25</sup> et l'impact croissant du changement climatique. La politique renforcera les capacités actuelles d'approvisionnement en eau des PMR mais elle se concentrera également sur les domaines où l'insécurité de l'eau contribue directement à la fragilité – ou, là où une meilleure sécurité de l'eau pourrait résoudre les conflits et apporter la paix dans les communautés. Les interventions de la Banque seront éclairées par des outils d'évaluations tels que celui de l'évaluation de la résilience et de la fragilité pays (CRFA).

22 La Vision africaine de l'eau est celle d'une Afrique où les ressources en eau sont utilisées et gérées de manière équitable et durable pour la réduction de la pauvreté, le développement socioéconomique, la coopération régionale, des sociétés stables et pacifiques, et la protection de l'environnement.

23 Dans ce contexte, la fragilité fait référence aux menaces liées aux phénomènes naturels et aux facteurs humains. Parmi les menaces naturelles telles que : la multiplicité des bassins hydrographiques transfrontaliers ; la variabilité spatiale et temporelle extrême du climat et des précipitations, associée aux changements climatiques ; la rareté croissante de l'eau, le tarissement de certaines masses d'eau et la désertification. Parmi les menaces humaines figurent : une gouvernance et des dispositions institutionnelles inadaptées à la gestion des bassins hydrographiques nationaux et transnationaux ; l'épuisement des ressources en eau causé par la pollution, la dégradation de l'environnement et la déforestation ; l'incapacité à investir comme il se doit dans l'évaluation, la protection et la mise en valeur des ressources ; et le financement peu viable des investissements dans l'alimentation en eau et l'assainissement.

24 L'environnement hydrologique prend en compte le niveau absolu des ressources en eau (souterraines et de surface), disponibles, leur variabilité inter et intra-annuelle et leur répartition spatiale, qui constitue un patrimoine naturel dont une société hérite.

25 L'environnement socioéconomique implique la structure de l'économie et le comportement de ses acteurs – qui refléteront les héritages naturels et culturels ainsi que les choix stratégiques.

## 2.4.2 Le bien-être social et la croissance économique équitables passent par l'application de l'approche GIRE

La Banque continuera d'intégrer l'approche GIRE en vue d'appuyer la mise en œuvre de la politique. L'enracinement de ces principes dans la pratique requiert la promotion d'environnements favorables ; d'institutions et de la participation ; d'instruments de gestion ; et de financement. La Banque continuera de

plaider en faveur d'une approche intégrée de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau par l'établissement d'un équilibre durable sur les plans social, économique et environnemental, en tenant dûment compte des compensations potentielles et des possibilités de maximiser les synergies. Par ailleurs, les politiques et les options qui guident la gestion des ressources en eau continueront d'être analysées pour leurs efficacité, équité et durabilité.

### Encadré 3 : Les principes de la GIRE

1. L'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, essentielle au maintien de la vie, au développement et à l'environnement.
2. La mise en valeur et la gestion de l'eau devraient être fondées sur une approche participative, impliquant les utilisateurs, les planificateurs et les décideurs politiques à tous les niveaux.
3. Les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau.
4. L'eau a une valeur économique dans toutes ses utilisations concurrentes et devrait être reconnue comme un bien économique.
5. La gestion intégrée des ressources en eau est basée sur la gestion équitable et efficace et l'utilisation durable de l'eau.

Source: <http://www.gwp.org/>

La Banque considère l'eau et les écosystèmes aquatiques comme des éléments fondamentaux de la croissance économique qui devraient soutenir les programmes de développement économique, social et environnemental à tous les niveaux.

Dans ses interventions, la Banque veillera au respect des grands principes de bonne gouvernance et de prise de décision, même lorsque l'eau est considérée comme un bien public et subventionnée au profit des groupes pauvres et défavorisés.

## 2.4.3 La promotion d'un accès durable et équitable aux services favorise l'atteinte des ODD

L'eau joue un rôle déterminant dans la réalisation de la plupart des ODD, qui constituent le cadre à travers lequel la communauté internationale poursuit ses efforts à l'échelle mondiale visant à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité

pour tous d'ici à 2030. La Banque considère l'eau comme essentielle à la vie, à la santé, à la dignité, à l'autonomisation, à la préservation de l'environnement, à la paix et à la prospérité<sup>26</sup>. Elle s'engage à promouvoir avec détermination la sécurité de l'eau afin de faire progresser l'agenda des ODD.

## 2.4.4 La gestion et la mise en valeur des ressources en eau transfrontalières devraient être reconnues comme des facteurs essentiels à l'intégration économique régionale

L'eau est par définition transfrontalière, car elle traverse les frontières nationales ou internationales. Les interventions en amont qui affectent le débit ou la qualité de l'eau et de ses écosystèmes auront un impact sur les acteurs en aval. Les principes énoncés dans la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (Annexe VII) et la Convention sur la protection et

<sup>26</sup> Selon la déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'eau potable est « essentielle au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme ». Il en est de même de la résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies de septembre 2010 sur l'eau et l'assainissement.

l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux visent à protéger à la fois les utilisateurs en amont et en aval, ainsi que les Etats partageants un cours d'eau donné : le droit international accorde aux États partageant des cours d'eau une part équitable et raisonnable des usages et des avantages d'un cours d'eau donné. Il crée une obligation juridique de ne pas priver les autres États de leurs droits et de protéger - individuellement et, le cas échéant, conjointement - les écosystèmes des systèmes aquifères, lacustres et fluviaux transfrontaliers. À l'avenir, la Banque s'emploiera à utiliser de manière active la nature transfrontalière de l'eau pour renforcer l'intégration régionale et promouvoir la résolution des conflits. Plus particulièrement, lorsqu'elle abordera des questions liées aux ressources en eau transfrontalières, la Banque s'appliquera à parvenir à un large consensus

avec les pays riverains et l'ensemble des parties prenantes par rapport aux projets émanant d'un ou de plusieurs pays sur les cours d'eau transfrontaliers et, en l'absence d'un tel accord, évaluera et reconnaîtra les impacts notables sur d'autres pays bordant les cours d'eau. Cela pourrait se faire moyennant un appui aux organisations actuelles ou futures, mises en place au niveau des bassins et par une plateforme ou des forums consacrés au dialogue et à la négociation avec les parties prenantes. La Banque aidera également les pays et les CER à mieux évaluer leurs ressources en eau et à exploiter le potentiel économique de l'eau, notamment en mettant en application les conventions et accords de coopération transfrontalière existants et nouveaux - conformément à l'ODD 6 et à son indicateur relatif à la GIRE transfrontalière, y compris l'économie bleue et les solutions basées sur la nature.







**SECTION 3**



## PRINCIPALES DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA POLITIQUE

Les sept éléments opérationnels suivants guideront les actions de la Banque dans la mise en œuvre de la nouvelle politique.

### 3.1 Évaluation économique de l'eau, tarification des services d'eau et recouvrement des coûts

Étant donné les usages multiples de l'eau, la structuration financière et la tarification efficace des services d'eau<sup>27</sup> et le recouvrement des coûts sont essentiels à l'utilisation durable de la ressource, et les principes utilisateurs/payeurs serviront de base aux interventions de la Banque en ce qui concerne la mise en valeur et la gestion des ressources en eau. L'évaluation économique de l'eau contribue à l'évaluation des compromis à faire dans la répartition des ressources en eau en fonction des besoins concurrents. La tarification des services d'eau et le recouvrement des coûts reflètent les ressources utilisées pour les investissements (coûts d'équipements) et les dépenses d'exploitation et d'entretien (coûts du cycle de vie), ainsi que la valeur de la ressource elle-même, qui augmente dans les situations de rareté. Les coûts sont fortement influencés par le choix des technologies, des sources et de l'échelle. Il convient également de noter qu'une tarification appropriée et le recouvrement des coûts peuvent favoriser la conservation et une plus grande prise de conscience à la valeur et à la rareté de l'eau, et se traduire donc par des gains d'efficacité dans l'allocation et l'utilisation de la ressource. La bonne approche de tarification positionne également la mise en valeur de l'eau et la prestation de services au rang d'activités commerciales, ce qui attire d'autres sources de financement et renforce la durabilité. Les instruments économiques de mobilisation de fonds en appui à la GIRE comprennent les tarifs appliqués aux services d'eau et d'assainissement, les redevances de prélèvement, les taxes sur la pollution, les paiements pour services écosystémiques et les mécanismes de récupération des plus-values.

Le principe de gestion de l'eau en tant que bien social et économique<sup>\*28</sup> est au cœur de la politique. La Banque s'efforcera de promouvoir la tarification la plus inclusive possible des services d'eau et le

recouvrement des coûts, en recourant, au besoin, à des subventions ciblées. Pour certaines utilisations de l'eau comme l'approvisionnement en eau, la tarification des services d'eau fondée sur des politiques appropriées de recouvrement des coûts qui permettent une exploitation commercialement viable des services d'eau tout en tenant compte des aspects sociaux tels que la capacité contributrice, s'impose.

Dans son appui à la tarification inclusive des services d'eau, la Banque s'emploiera à répondre au besoin d'une gestion efficace des ressources en eau afin de promouvoir : une prestation équitable de services<sup>29</sup>, intégrée et efficace pour la survie et le bien-être des populations ; l'utilisation de l'eau pour l'agriculture et d'autres fonctions économiques, et pour la viabilité des écosystèmes liés à l'eau et tributaires de celle-ci, qui se reflète dans la valeur inhérente de l'eau douce elle-même. Le principe de diverses formes de subventions sera intégré pour soutenir les activités économiques des groupes vulnérables et à faible revenu. Par ailleurs, les normes de service et les technologies seront évaluées relativement à leur accessibilité financière.

La Banque aidera les PMR à améliorer le recouvrement financier du coût des services en matière d'eau en vue d'une plus grande efficacité et durabilité. Cela passera par une assistance technique, notamment en élaborant des politiques tarifaires durables et inclusives pour assurer une gestion saine de la fourniture des services d'eau, et en suscitant, chez les utilisateurs et consommateurs, des comportements responsables. La Banque appuiera et encouragera également des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des parties prenantes du secteur de l'eau en vue d'une utilisation, une consommation et un recyclage accrus et responsables de leurs ressources en eau. Elle encouragera également les réformes politiques et le transfert de technologies nécessaires pour permettre et régir la réutilisation sûre des eaux usées traitées.

### 3.2 Infrastructures durables, plus intelligentes et résilientes au climat

L'Afrique a besoin d'infrastructures suffisantes non seulement pour accéder à ses ressources en eau, les

27 Dans le cadre de la présente politique, la « tarification des services d'eau » renvoie à ce que l'utilisateur doit payer pour les services d'eau, ce qui est le facteur clé pour les utilisateurs finaux. Dans la mesure du possible, la Banque encouragera une tarification de l'eau qui soit inclusive et fondée sur des politiques appropriées de recouvrement des coûts, d'inclusion et de durabilité – la tarification devrait aussi refléter la rareté de l'eau.

28 Un bien économique est une ressource rare en ce sens qu'il est limité en quantité par rapport au désir d'acquiescer cette ressource. En traitant l'eau comme un bien économique, on reconnaît que l'eau a un coût d'opportunité.

29 La prestation de services équitable dans le contexte de l'utilisation domestique renvoie à un système tarifaire équitable, qui assure la satisfaction des besoins fondamentaux de tous en intégrant le principe du paiement de tarifs plus élevés à mesure que le niveau de consommation augmente.



stocker, les régler, les transporter et les conserver, mais également pour renforcer la résilience face aux catastrophes et aux effets du changement climatique. Entre autres infrastructures figurent : les barrages, les ouvrages de captage d'eau, les déversoirs, les canaux d'irrigation, les réseaux d'adduction d'eau, les systèmes de comptage, les systèmes de gestion des données, les systèmes d'assainissement collectifs, les zones humides, les aquifères et l'exploration des eaux souterraines, etc. L'accent mis par le Groupe de la Banque sur le développement d'infrastructures résilientes au climat et sur des systèmes durables de gestion des ressources en eau et des déchets dépend de la mesure dans laquelle chacun de ces éléments contribue à la sécurité de l'eau aux niveaux national et régional. En Afrique, le pourcentage de ressources en eau renouvelables mobilisées annuellement est de 5 %<sup>30</sup> et seulement 68 % de la population a accès à une source d'approvisionnement en eau améliorée. Des investissements considérables dans les infrastructures et les systèmes de fourniture de services sont nécessaires pour améliorer ces chiffres, gérer les risques liés à l'eau et accroître la sécurité de

l'eau, et exploiter durablement l'économie bleue de l'Afrique.

Dans le cas des pays déjà confrontés au défi de la disponibilité des ressources en eau, comme en Afrique du Nord où plus de 80 % des ressources en eau disponibles sont déjà utilisées, le développement des infrastructures devrait également contribuer à non seulement résoudre les problèmes d'accès durable aux ressources en eau mais également garantir une grande qualité des services de gestion de l'eau et des déchets. La Banque est bien placée pour utiliser ses ressources financières afin d'orienter les investissements dans les infrastructures hydrauliques afin de garantir que ceux-ci s'inscrivent dans un cadre de sécurité de l'eau. Le cas échéant, la Banque apportera son appui au développement d'infrastructures hydrauliques à usages multiples afin de maximiser les synergies entre les différents secteurs et d'accroître les retombées positives.

En outre, les infrastructures vertes<sup>\*31</sup> et les solutions axées sur la nature<sup>\*32</sup> jouent un rôle de plus en plus

30 La stratégie 2013-2022 du Groupe de la Banque africaine de développement, Indicateurs de résultats pour la stratégie (2011).

31 Les infrastructures vertes font référence aux systèmes écologiques, naturels comme artificiels, qui agissent comme des infrastructures vivantes conçues pour apporter des avantages sur les plans environnemental, social et économique, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Il s'agit par exemple de surfaces perméables, de murs végétalisés (jardins verticaux), de toits végétalisés (partiellement ou totalement recouverts de végétation) et d'arbres ornant les rues. Les avantages des infrastructures vertes comprennent la réduction de la chaleur urbaine, la diminution de la demande énergétique des bâtiments et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales.

32 Les solutions axées sur la nature (SAN) concernent l'utilisation de la nature pour relever une série de défis environnementaux et sociaux mondiaux, tels que le changement climatique et la pollution des systèmes d'eau. Les SAN sont déterminées par les fonctions naturelles des écosystèmes, qui comprennent par exemple les processus d'atténuation naturels impliquant souvent l'élimination microbienne des contaminants des eaux souterraines.





important dans la fourniture d'un flux d'eau sûr, propre et régulier – à partir des zones humides<sup>33</sup> qui protègent les côtes contre les tempêtes, des aquifères qui stockent l'eau, jusqu'aux forêts qui réduisent l'érosion et aident à garder l'eau libre de sédiments. L'intégration d'approches naturelles dans la planification conventionnelle des infrastructures des systèmes d'eau est rentable, peut garantir l'alimentation en eau et sa qualité, et réduira la vulnérabilité climatique des populations sur tout le continent<sup>34</sup>. La Banque s'attachera à soutenir les projets et les opérations d'infrastructures hydrauliques résilientes au changement climatique, qui utilisent des technologies intelligentes, innovantes et plus écologiques, plus durables, qui font un meilleur usage de l'eau, qui protègent la qualité des ressources en eau et qui réduisent les catastrophes liées à l'eau. La Banque va promouvoir des solutions axées sur la nature pour fournir une multitude de services de grande valeur sociale, économique et environnementale dans les PMR. Elle financera également des infrastructures durables, plus intelligentes et résistantes qui promeuvent l'économie bleue et qui offrent des voies pour renforcer le rôle des jeunes, des femmes et des groupes sous-représentés dans le développement socioéconomique.

### 3.3 Gouvernance et environnement favorable

La gouvernance de l'eau<sup>35</sup> est cruciale pour renforcer la sécurité de l'eau aux niveaux ménage, communautaire, local, national et régional. Des institutions fortes sont nécessaires pour la mise en œuvre durable des politiques de l'eau, l'exploitation et l'entretien efficaces des réseaux d'adduction d'eau, la répartition équitable de l'eau et les droits de propriété, la planification et le suivi, une réglementation favorable et la tarification des services d'eau, etc. Toutefois, les capacités institutionnelles et les ressources humaines destinées à assurer la gestion durable de l'eau, la protection de l'écosystème et la prestation des services dans le secteur de l'eau demeurent un défi en Afrique. La Banque intensifiera ses appuis en faveur du renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau et contribuera à la sécurité de l'eau. Plus important encore, la Banque appuiera et encouragera la bonne gouvernance dans le secteur de l'eau, notamment en encourageant les réformes juridiques, réglementaires et institutionnelles, en soutenant les États dans l'évaluation de l'efficacité de la gouvernance et en facilitant la mise en œuvre et l'application de celles-ci. La Banque renforcera également son appui à l'acquisition de capacités

33 Les zones humides sont connues pour leur soutien aux écosystèmes et recèlent donc un grand potentiel pour être utilisées comme des solutions axées sur la nature pour répondre à divers défis environnementaux, sociaux et économiques. Les services écosystémiques multi-bénéfiques communs des zones humides comprennent la séquestration du carbone, la protection de la qualité de l'eau, la protection des côtes, la régulation du niveau des eaux souterraines et de l'humidité du sol, la régulation des inondations et le soutien de la biodiversité.

34 Climate Change Is Hurting Africa's Water Sector but Investing in Water Can Pay Off. World Resources Institute Blog Post (2019). Source : <https://www.wri.org/blog/2019/10/climate-change-hurting-africa-s-water-sector-investing-water-can-pay>

35 La gouvernance de l'eau est définie par l'Initiative pour la gouvernance de l'eau de l'OCDE comme « l'ensemble des règles, pratiques et processus politiques, institutionnels et administratifs (formels et informels) par lesquels les décisions sont prises et mises en œuvre, les parties prenantes expriment leurs intérêts et leurs préoccupations et les décideurs sont tenus responsables de la gestion de l'eau ». Source: <http://www.oecd.org/cfe/regional-policy/water-governance-initiative.htm>

et son plaidoyer pour l'adoption de modèles de gestion de services plus novateurs, holistiques et financièrement accessibles. Des efforts accrus seront consacrés à la planification stratégique et au suivi, ainsi que dans la préparation et l'exécution. Ainsi, la Banque contribuera aux efforts déployés par les PMR et les CER pour éviter les situations de fragilité ou pour en sortir.

### 3.4 Financement et investissements

Pour réaliser la sécurité de l'eau à tous les niveaux, les pays devraient allouer et/ou attirer des investissements conséquents par le biais de budgets, de prêts, de subventions et de capitaux provenant d'institutions financières nationales et internationales. La structuration financière, comme les partenariats public-privé (PPP), et l'utilisation d'instruments innovants tels que les garanties, les financements mixtes et les obligations seront encouragées. Ces investissements sont indispensables au développement, à la mise en place et à l'entretien des infrastructures matérielles et immatérielles ainsi qu'aux composantes institutionnelles des systèmes hydrauliques. Conformément à son mandat, la Banque renforcera son rôle de catalyseur pour attirer des financements durables et innovants, y compris du secteur privé et des programmes de microfinance, afin de contribuer à la sécurité de l'eau en Afrique.

Afin de maximiser les investissements dans le secteur, la préparation des projets joue un rôle essentiel. Le manque de préparation des projets pour des investissements est l'un des facteurs les plus limitants en matière d'attraction de financements supplémentaires. Par conséquent, la Banque renforcera son appui aux PMR et aux CER pour la préparation des projets et programmes, afin de lever des ressources et de nouer des partenariats extérieurs (nouveaux et classiques, publics et privés). En outre, la Banque aidera les gouvernements à se doter de mécanismes de financement innovants et de systèmes de gestion financière solides afin de mobiliser des capitaux pour accroître les investissements dans l'aménagement et la gestion des infrastructures liées aux ressources en eau. La Banque continuera de soutenir les PMR dans l'accès au financement des risques climatiques et aux mesures d'adaptation en vue d'investissements plus résilients au climat.

### 3.5 Les multiples usages de l'eau et l'approche écosystémique

Le multi-usage de l'eau – La sécurité de l'eau et le cadre de la GIRE exigent une approche globale des projets et programmes à usage multiple de l'eau. Les projets à usages multiples\* sont ceux qui visent à atteindre plusieurs objectifs simultanément. À titre d'exemple, un barrage peut fournir de l'eau d'irrigation, un bassin de retenue pour l'hydroélectricité, faciliter le drainage des eaux de ruissellement, et assurer la protection contre les inondations pendant les périodes de sécheresse. Dans le cadre des usages multiples de l'eau, l'on reconnaît le fait qu'une eau de qualité différente peut être utilisée des fins différentes, et que les déchets générés au titre d'une utilisation peuvent constituer une ressource pour une autre utilisation (recyclage de l'eau ou gestion intégrée des eaux).

D'un point de vue macroéconomique, les projets multi-usages offrent de multiples avantages à partir d'un seul investissement, contribuant à promouvoir l'efficacité tout en favorisant l'égalité et la durabilité dans le cadre d'une approche holistique. Toutefois, bien que les projets multi-usages permettent de résoudre de multiples problèmes et s'avèrent plus efficaces à long terme, ils présentent aussi certains inconvénients<sup>36</sup>. En effet, ils sont coûteux et leur entretien peut devenir plus complexe et perturbateur pour l'infrastructure existante. La plupart des projets hydrauliques à usages multiples sont financés par les gouvernements, avec un éventuel soutien de donateurs internationaux. Il peut toutefois être difficile de mobiliser des ressources et attirer des investisseurs privés autour de ce type de projets, bien que cela soit souhaitable, peut s'avérer difficile en raison de la complexité de cette démarche. Des conflits d'intérêts<sup>37</sup>, notamment dans le cas des projets liés aux eaux transfrontalières, peuvent survenir. En outre, les exigences réglementaires sont plus complexes et, par conséquent, la coordination intersectorielle et transversale est beaucoup plus exigeante, ce qui nécessite de solides capacités institutionnelles.

Compte tenu des multiples avantages qu'ils présentent et de leur potentiel élevé pour le renforcement de la sécurité de l'eau, la Banque continuera d'appuyer des projets à usages multiples dans le domaine de l'eau, tout en reconnaissant les défis et en cherchant à en atténuer les inconvénients. Des méthodes visant à

36 Avantages et inconvénients des projets polyvalents. Source : <http://www.slideshare.net/ebadrahman739/advantages-disadvantages-of-multipurpose-projects>

37 Par exemple, l'hydroélectricité exige des niveaux de stockage maximaux et l'irrigation entraîne une baisse des niveaux, ce qui engendre des structures contractuelles complexes et potentiellement vulnérables.



garantir la viabilité environnementale de ces projets, par exemple par le biais d'exigences en matière de flux électroniques, de la désignation de zones interdites, de la planification intégrée et à l'échelle du bassin, seront envisagées. Compte tenu des multiples avantages en jeu et des nombreuses perspectives qu'offre le renforcement de la sécurité de l'eau, la Banque continuera de financer des projets polyvalents dans le secteur de l'eau, tout en gardant à l'esprit les défis susmentionnés. Par conséquent, en tant que catalyseur et 'honnête intermédiaire', la Banque cherchera à tirer parti de ses partenariats pour réunir et mettre en relation les parties prenantes pertinentes, à promouvoir efficacement la mise en œuvre et le financement de projets et programmes à usages multiples dans le domaine de l'eau tout en veillant à leur exécution coordonnée dans les PMR et CER. La Banque renforcera son dialogue et ses services de conseil aux PMR et les CER pour soutenir les réformes réglementaires porteuses de transformation et le renforcement des capacités institutionnelles. En outre, en sa qualité d'intermédiaire impartial, elle plaidera en faveur d'accords relatifs à une gestion durable des eaux transfrontalières, portant notamment sur le caractère échangeable de l'eau, et la promotion de la prévention et la résolution des conflits lorsque cela est jugé nécessaire.

Approche écosystémique – La réussite de la mise en œuvre d'un projet à usages multiples passe par

l'adoption d'une vision holistique en vue de relier la prestation de services écosystémiques adéquats et les besoins humains. Cette approche exige une gestion adaptative, car sa mise en œuvre varie en fonction des conditions locales, nationales, régionales ou même mondiales. Déterminer la valeur des services écosystémiques est un moyen important pour évaluer les coûts et les avantages des différentes options visant à l'atteinte de la sécurité de l'eau. Compte tenu de la diversité des besoins humains et environnementaux devant être satisfaits, certains arbitrages seront nécessaires, notamment dans les zones où l'eau est utilisée de manière intensive et où les prélèvements sont en forte augmentation. Il est donc essentiel de procéder à ces arbitrages ou de les prévenir et pour faire la médiation entre les demandes concurrentes des usagers en se basant sur des mécanismes réglementaires de manière à éviter le recours à la force ou à la coercition<sup>38</sup>. Ainsi, le Groupe de la Banque promouvra une approche fondée sur les services écosystémiques dans la mise en œuvre de projets à usages multiples de l'eau. En conséquence, dans son dialogue avec les PMR, le Groupe de la Banque promouvra des cadres juridiques, des politiques et des réglementations cohérents qui gèrent la concurrence, tirent parti des synergies et intègrent les solutions axées sur la nature. Elle s'efforcera également à anticiper et à réglementer différentes catégories d'aires protégées et d'autres mesures de conservation adaptées à la protection des écosystèmes des eaux

38 Source : <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7865.pdf>



intérieures. Cela assurera que les différents services écosystémiques sont judicieusement valorisés et protégés afin d'éviter de provoquer des conflits ou des compromis involontaires, en particulier lorsque ces compromis peuvent être préjudiciables à la sécurité de l'eau. En outre, le Groupe de la Banque, en sa qualité 'd'honnête intermédiaire', s'emploiera à galvaniser les partenariats et les financements pour l'évaluation, la surveillance et la protection des flux environnementaux.

### **3.6 Gestion des connaissances, innovation, technologie et recherche**

Gestion des connaissances – Dans la plupart des PMR et des CER, le manque d'informations ou de données appropriées et fiables et la non-utilisation des outils disponibles constituent des obstacles majeurs au renforcement de la sécurité de l'eau dans le cadre des projets et programmes. La Banque a pour rôle d'aider le secteur de l'eau en Afrique à développer les connaissances, les systèmes d'information et les bases de données fiables nécessaires à une prise de décision fondée sur des données factuelles en ce qui concerne les interventions rentrant dans le cadre de la sécurité de l'eau. Elle mettra notamment l'accent sur la diffusion régulière et opportune des informations sur la sécurité de l'eau, le développement de réseaux hydrométéorologiques, le renforcement des systèmes de technologies de l'information et de la communication (TIC) au niveau des compagnies d'eau et des fournisseurs de services. Le partage effectif et efficace des connaissances sur le continent et dans le monde bénéficiera également d'une attention particulière. Elle s'attaquera également au « déficit de mise en œuvre », c'est-à-dire que les enseignements tirés et testés, tels que l'utilisation d'appareils de surveillance à distance/portatifs ou communautaires, seront dûment encouragés pour que les autorités compétentes en tiennent compte.

Innovation et technologie – La demande croissante par rapport à des ressources en eau limitées et contestées, conjuguée aux effets du changement climatique, de la croissance démographique, et des maladies émergentes, exigent de toute urgence des solutions innovantes et technologiquement fiables pour réduire les risques qui se posent à l'Afrique en ce qui concerne la sécurité de l'eau et fournir aux PMR de nouvelles approches pour relever leurs défis en matière d'eau. La Banque encouragera l'innovation et des investissements technologiques

dans les PMR et s'attachera à réduire l'écart technologique de l'Afrique dans le domaine des sciences et technologies de l'eau pour ce qui a trait au renforcement des capacités et en matière d'accès à de nouvelles technologies pertinentes. L'institution encouragera et plaidera en faveur du développement des compétences et de l'éducation dans le secteur de l'eau à tous les niveaux pour atténuer les problèmes de capacité. Elle apportera un appui à l'excellence dans la recherche et aux transferts de technologies en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau et permettre l'adoption de technologies visant à accroître l'efficacité dans l'utilisation de l'eau, à réduire les pertes liées aux eaux non vendues, et à améliorer le captage et le stockage des eaux de pluie et de ruissellement, y compris la gestion des forêts en amont des fleuves. Elle s'attachera à promouvoir le développement de technologies innovantes pour faire progresser l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles.<sup>39</sup> La Banque soutiendra également l'excellence dans la recherche visant à améliorer la productivité de l'eau, notamment dans le secteur de l'irrigation, qui consomme actuellement environ 80 % des ressources en eau utilisées et dans lequel il existe des possibilités de réduire de deux à trois fois l'usage classique de l'eau grâce à des technologies et pratiques efficaces et modernes. Une attention particulière sera accordée à l'utilisation des connaissances et des chercheurs autochtones et à la coopération Sud-Sud.

Recherche – La Banque encouragera les alliances et les partenariats entre les instituts de recherche publics et privés, les organisations de la société civile (OSC), les universités et les industries du secteur de l'eau pour soutenir l'adaptation, le transfert et l'application des résultats de la recherche. La Banque facilitera les travaux de recherche en collaboration avec les entreprises de technologie de l'information et introduira l'utilisation des logiciels dans l'exploitation et la gestion du secteur de l'eau. Elle explorera également les possibilités d'introduire la technologie en vue de l'amélioration des opérations financières des services publics d'eau, la collecte de données sur les ressources en eau, leur échange, leur consolidation et leur suivi ainsi que les systèmes d'alerte précoce aux niveaux des pays et des bassins.

### **3.7 Participation et inclusion**

L'utilisation et la gestion efficiente de l'eau requièrent la pleine participation de toutes les parties prenantes.

<sup>39</sup> Les eaux non conventionnelles comprennent le plus souvent des eaux salines, des eaux saumâtres, des eaux de drainage agricole, des eaux contenant des éléments toxiques et des sédiments, ainsi que des effluents d'eaux usées, traités ou non traités. Sont également incluses dans la désignation des eaux non conventionnelles l'eau dessalée et la collecte des eaux pluviales.



Les parties intéressées devraient être consultées et informées périodiquement<sup>40</sup>. Ce n'est qu'avec l'appui des parties prenantes, leur disposition à assumer les coûts et leur adhésion aux directives d'utilisation des systèmes d'eau que les pays pourront progresser dans le domaine de la sécurité de l'eau.

Dans ce contexte, le rôle de la Banque est de plaider pour qu'à toutes les étapes du cycle du projet, les parties intéressées soient consultées dans des conditions adéquates, en temps utile, de manière transparente et inclusive. La Banque continuera d'encourager les gouvernements à renforcer la participation des parties prenantes au cycle des projets. Là où c'est possible, la Banque intensifiera les efforts pour impliquer directement les bénéficiaires, les partenaires non gouvernementaux et le secteur privé. L'accent sera aussi mis sur la participation des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés. C'est ainsi que la Banque renforcera la base d'appui aux interventions dans le secteur de l'eau et contribuera ainsi à la sécurité de l'eau. Elle encouragera la participation des communautés et des parties prenantes concernées aux efforts d'adaptation au changement climatique aux niveaux local et national, dans le cadre de ses actions visant à soutenir la réalisation de la plateforme minimale de sécurité de l'eau dans les PMR.

Au cours des deux dernières décennies, les banques multilatérales de développement (BMD), y compris le Groupe de la Banque africaine de développement et la communauté internationale du développement dans son ensemble, ont encouragé la création d'associations d'usagers de l'eau (AUE). Ces AUE aident à mobiliser les ressources et l'engagement des usagers en faveur de l'exploitation et de l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et de

promouvoir une utilisation adéquate et la protection des ressources en eau. Leur rôle en matière de mobilisation de la participation communautaire, de perception des revenus de l'eau, de réduction des pertes d'eau et des déchets, de réduction de la fréquence et/ou de la gravité des conflits liés à l'eau entre les usagers a été amplement démontré. En outre, leur participation a rehaussé le niveau du dialogue entre les opérateurs, les utilisateurs et les organismes publics.

La Banque continuera d'appuyer la création et le renforcement des capacités des AUE équilibrées en les sexes<sup>41</sup> et la participation du secteur privé local à ses investissements dans le domaine de l'eau. La Banque s'emploiera à rechercher des solutions organisationnelles innovantes avec les PMR pour renforcer le partenariat entre les institutions nationales et les AUE dans la planification, l'exploitation et la maintenance des réseaux d'approvisionnement en eau.

L'eau étant un élément si important au développement humain et social, l'appui à l'inclusion et le traitement équitable des groupes vulnérables et défavorisés, tels que les femmes, les jeunes, les minorités, ainsi que les personnes handicapées et les segments pauvres de la population, sont des facteurs essentiels à l'engagement de la Banque dans le secteur de l'eau. Dans le cadre de cette politique de l'eau, la Banque plaidera en faveur de la prise en compte de l'équité et de l'inclusion dans toutes les opérations qu'elle finance. Plus particulièrement, la Banque s'efforcera autant que possible d'exploiter le potentiel économique des ressources en eau afin de créer des emplois pour les segments vulnérables de la population par le biais de la coopération transfrontalière et régionale, le cas échéant.

40 Le principe n° 2 de Dublin souligne l'importance d'une approche participative dans le développement et la gestion de l'eau, en commençant au niveau approprié le plus bas. La Déclaration de Dublin sur l'eau et le développement durable (1992). Source : <http://www.wmo.int/pages/prog/hwrp/documents/english/icwedece.html#p1>.

41 Dans la présente politique, les associations d'usagers de l'eau désignent les usagers de l'eau au sens le plus large, c'est-à-dire au-delà des points d'eau/d'approvisionnements en eau à usage privé.







**SECTION 4**



## DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

L'eau est une ressource à usage multiple qui implique divers groupes d'intérêt. La mise en valeur et la gestion des ressources en eau intéressent donc de nombreuses administrations nationales et régionales, ainsi qu'au sein même du Groupe de la Banque. En conséquence, la présente politique définit dans les lignes qui suivent les domaines d'intervention prioritaires de la Banque dans le secteur de l'eau, de même que les autres domaines interventions.

Dans tous ses domaines d'intervention, la Banque s'attachera à renforcer la sécurité de l'eau dans les ménages, aux niveaux infranational, national et/ou régional. Par conséquent, elle s'abstiendra d'appuyer toute intervention susceptible de menacer ou de fragiliser la sécurité de l'eau. Dans ses interventions dans le domaine de l'eau, la Banque encouragera l'exploitation du potentiel de développement économique de l'approvisionnement en eau et de la gestion des déchets pour la création d'emplois et l'amélioration des moyens de subsistance et de la qualité de vie.

La Banque fera preuve de sélectivité dans ses interventions en mettant l'accent sur son avantage comparatif et en maximisant l'impact de ses ressources (voir annexe II). Par conséquent, les interventions de la Banque dans le domaine de l'eau soutiendront principalement les opérations qui visent à répondre aux besoins en eau et en assainissement de tous les habitants de l'Afrique en tant que droit humain fondamental. La Banque veillera également à ce que, dans ses opérations liées à l'eau, notamment pour l'agriculture et l'énergie, les ressources en eau soient utilisées de manière durable. Les sous-sections suivantes mettent en évidence les considérations de la Banque en matière de sécurité de l'eau pour chacun des domaines d'intervention.

### 4.1 Approvisionnement en eau potable et assainissement

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est admis comme un droit humain fondamental<sup>42</sup>. L'amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement (AEPHA) est indispensable pour répondre aux besoins sanitaires de la population croissante d'Afrique, et aux impératifs de l'urbanisation grandissante et du développement socioéconomique. Dans le cadre de la présente politique de l'eau, la Banque continuera

d'appuyer le sous-secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans le but de promouvoir un accès accru à des services suffisants, sûrs, abordables et durables d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène pour un usage personnel et domestique des populations peu ou non desservies dans ses PMR. Une attention particulière sera accordée aux zones rurales et aux zones périurbaines non planifiées où vit la majorité de la population non desservie ou mal desservie. Conformément à l'ODD6, la politique de la Banque en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement sera axée sur les projets garantissant un accès pour tous à des services d'eau et d'assainissement durablement gérés et l'ODD11, qui consiste à rendre les villes inclusives, sûres, résilientes et durables<sup>43</sup>. En conséquence, la Banque soutiendra activement les projets d'investissement dans les infrastructures, les réformes institutionnelles et réglementaires, les dispositifs de fourniture de services, ainsi que les initiatives de renforcement des capacités qui favorisent un accès adéquat et équitable à l'AEPHA pour tous, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables, notamment les femmes, les filles et les handicapés. La Banque accordera la priorité à la promotion d'un système d'AEPHA durable et résistant au climat (CR-WASH) pour les personnes et le bétail, en particulier dans les zones rurales et exposées à la sécheresse. Dans ses interventions, la Banque intensifiera son plaidoyer et son soutien en faveur d'investissements dans des solutions et des modèles de services plus innovants, plus complets et plus abordables, afin d'améliorer l'accès à des services d'assainissement et d'hygiène durables en vue de l'amélioration des résultats en termes de santé. La Banque se fera le champion des technologies rentables d'assainissement qui offrent des solutions de remplacement à l'assainissement à base d'eau. Elle promouvra des solutions innovantes de gestion intégrée des déchets solides et des eaux usées afin de réduire ou d'éliminer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de favoriser la conservation de l'eau. La Banque s'emploiera également à coopérer avec le secteur privé dans le domaine des services d'AEPHA, et à développer des partenariats pour le financement et la gestion des connaissances.

### 4.2 Gestion de l'eau agricole

L'agriculture représente le plus gros consommateur d'eau en Afrique, avec un volume d'utilisation annuelle

42 Résolution 18/1 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (2011), <http://www.un.org/es/comun/docs/?symbol=A/HRC/RES/18/1&lang=E>

43 Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Plateforme de connaissances en matière de développement durable. Source : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgsproposal>

supérieur à 80 % des ressources totales exploitées<sup>44</sup>. L'utilisation et la gestion stratégiques de l'eau<sup>45</sup> dans l'agriculture présentent donc un intérêt crucial pour la sécurité de l'eau et la sécurité alimentaire, plus particulièrement dans la poursuite de l'ODD2, qui consiste à mettre fin à la faim, à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition améliorée et à promouvoir une agriculture durable. Les tendances actuelles vers la modernisation et l'intensification de l'agriculture devraient avoir des répercussions importantes sur le volume d'eau souterraine et de surface utilisé, et sur la qualité de l'eau. La réalisation de la sécurité de l'eau représente donc une condition nécessaire de réalisation de la sécurité alimentaire et de la croissance agricole durable.

Dans ce contexte, la Banque financera et soutiendra des opérations agricoles et agro-industrielles durables et respectueuses du climat, qui favorisent l'utilisation optimale de l'eau pour l'agriculture. Elle promouvra les principes de la GIRE, en traitant à la fois de l'offre et à la demande de la gestion des ressources en eau, y compris la conservation, la réutilisation, le recyclage et la réaffectation de l'eau. Elle continuera de soutenir des stratégies et des programmes d'irrigation efficaces et respectueux du climat et de promouvoir l'utilisation de ressources en eau non conventionnelles, notamment le recyclage des eaux de ruissellement agricoles, la réutilisation et le stockage des eaux usées traitées, et le dessalement à l'aide d'énergies renouvelables, le transfert entre bassins, la collecte des eaux de pluie, l'ensemencement des nuages et la réutilisation des eaux grises. La Banque encouragera également une production agricole plus intelligente, plus écologique et plus durable, qui minimise la consommation d'eau et d'engrais. Elle encouragera également l'emploi des jeunes par des méthodes innovantes d'agriculture irriguée afin de réduire le chômage.

La politique traite également d'autres domaines d'une importance capitale pour l'utilisation de l'eau dans l'agriculture : l'utilisation de l'eau pour le bétail, la foresterie et autres solutions fondées sur la nature, l'horticulture, ainsi que la pêche et l'aquaculture qui soutiennent l'économie bleue de l'Afrique, en intégrant la gestion des bassins versants et l'aménagement de l'espace aquatique. La Banque soutiendra la préservation de la riche faune de l'Afrique en veillant à ce que les conflits relatifs à l'utilisation de l'eau entre

les intérêts domestiques et ceux de la faune sauvage soient évités ou traités afin de maximiser les bénéfices et de soutenir la coexistence.

La Banque encouragera également les financements innovants, tels que les PPP dans le domaine de l'agroalimentaire, afin d'améliorer la sécurité de l'eau pour l'agriculture, tout en assurant la prospérité des petits exploitants agricoles. Elle soutiendra des projets qui renforcent les capacités humaines et développent les structures institutionnelles dans l'industrie alimentaire et des boissons, tels que les groupes de captage d'eau et les services d'appui à la vulgarisation, et créera un environnement propice à l'augmentation des investissements dans l'eau agricole intelligente face au climat.

#### 4.3 Utilisation durable de l'eau pour la production d'énergie

La plupart des processus de production d'énergie nécessitent de l'eau. En particulier, les systèmes hydroélectriques, la production de biocarburants et le refroidissement des centrales électriques nécessitent de grandes quantités d'eau. Les systèmes énergétiques doivent devenir plus résistants aux changements climatiques. L'hydroélectricité, qui offre un grand potentiel pour combler le déficit d'accès à l'énergie en Afrique, est vulnérable en raison de sa dépendance aux précipitations et de sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles.<sup>46</sup> Une bonne intégration du changement climatique dans la planification et la conception des investissements dans les infrastructures peut réduire considérablement les risques climatiques pour les performances physiques et économiques des investissements dans l'hydroélectricité.<sup>47</sup>

Dans le cas de la production d'hydroélectricité, la Banque tentera, dans la mesure du possible, de promouvoir des projets multi-usages résilients au climat\* et socialement sains. Elle encouragera les systèmes hydroélectriques résilients au climat qui favorisent l'adaptation au climat des collectivités locales, en veillant à ce que les générations futures héritent d'infrastructures qui ne soient pas compromises par le changement climatique. En outre, la Banque veillera à ce que la conception des centrales hydroélectriques

44 Source : <http://www.fao.org/nr/aquasta>. Mise à jour : septembre 2017.

45 Les utilisations agricoles de l'eau comprenaient l'irrigation, le drainage, les détournements, le stockage de l'eau, la gestion de la recharge des eaux souterraines et des eaux de surface, la maîtrise de la salinité de l'eau et la mise en valeur des terres, la saturation en eau du sol, la gestion de bassins versants, la maîtrise des crues, l'atténuation du changement climatique, la résilience face à la sécheresse, l'exploitation et la conservation de l'eau.

46 International Hydro Association (IHA) : Hydropower Sector Climate Resilience Guide (2019). Source : <https://www.hydropower.org/publications/hydropower-sector-climate-resilience-guide>

47 Série de forums sur le développement de l'Afrique : Renforcer la résilience au climat des infrastructures africaines : The Power and Water Sectors (2015) édité par Raffaello Cervigni, Rikard Liden, James E. Neumann, et Kenneth M. Strzepek Source : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/21875>



reflète de manière adéquate les besoins locaux et nationaux en matière de développement de l'eau et de l'énergie, tout en tenant dûment compte des impacts sur les communautés riveraines et les écosystèmes. Compte tenu des coûts élevés que cela implique, la Banque s'attachera également à aider les pays, les CER et les organisations de bassin fluviaux (OBF)\* à mobiliser les ressources financières nécessaires.

Dans ses opérations portant sur les énergies renouvelables liées à l'eau, la Banque veillera à ce que l'accès soit étendu aux groupes vulnérables, tels que les femmes et les personnes handicapées. Conformément à sa politique pour le secteur de l'énergie (voir Annexe VIII), la Banque soutiendra les projets d'irrigation pour la production de biocarburants liquides, pour autant que ceux-ci répondent aux critères suivants : i) promouvoir des modèles opérationnels ouverts aux petits exploitants agricoles ; ii) intégrer et promouvoir le développement rural ; et iii) ne pas compromettre la sécurité alimentaire ou la biodiversité.

Dans le cadre de toutes les utilisations susmentionnées de l'eau dans le secteur de l'énergie, la Banque s'attachera à promouvoir des pratiques de gestion durable des ressources en eau, afin d'en minimiser les impacts sociaux et environnementaux négatifs. La Banque apportera son concours aux projets énergétiques axés sur l'utilisation des ressources en eau conformément à l'ODD 7, qui vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Et elle contribuera directement à l'ODD 9 visant à bâtir des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation, entre autres.

#### 4.4 Autres domaines d'intervention

Les sous-sections qui suivront décrivent d'autres domaines dans lesquels la Banque est déjà engagée, et qui ont un impact sur la sécurité des ressources en eau de l'Afrique, ou qui en subissent l'impact. Tout en adoptant une approche orientée vers la demande, basée sur les circonstances, les dotations en ressources et les priorités particulières aux PMR/CER, la Banque veillera à ce que ses interventions n'impactent pas négativement l'objectif de renforcer la sécurité de l'eau.

##### 4.4.1 Aménagement urbain

Le taux de croissance démographique en Afrique a rapidement grimpé ces dernières années et le continent aura encore les taux de croissance les plus élevés au monde jusqu'en 2050. Pour l'Afrique subsaharienne, la population urbaine fera plus que tripler pour atteindre 1,1 milliard d'habitants en 2050. Bien que les zones urbaines soient les plaques tournantes du développement économique, politique et social, les défis liés à l'eau et à l'assainissement augmenteront également en raison de la pression croissante exercée sur des ressources en eau déjà insuffisantes et mal gérées. Les avantages de l'urbanisation seront mis en péril par une mauvaise planification urbaine, une gestion inadéquate des déchets, la pollution et le manque de résilience au changement climatique et aux catastrophes qui en découlent. Les populations pauvres vivant en milieu urbain sont toujours les plus touchées. Pour aider les PMR à maximiser les bénéfices de l'urbanisation, la Banque contribuera à renforcer les capacités des autorités urbaines et des



fournisseurs de services à améliorer la planification urbaine et la gestion intégrée des eaux urbaines (GIEU), grâce à des mécanismes de financement innovants tels que le Fonds de développement urbain et municipal.<sup>48</sup> Elle encouragera également la fourniture de services aux pauvres des villes et aux autres groupes vulnérables. Ces interventions peuvent comprendre : l'utilisation efficace de l'eau ; l'adoption d'approches novatrices de gestion des déchets telles que l'assainissement inclusif à l'échelle de la ville ; l'économie circulaire ou la réutilisation des déchets traités ; ainsi que des investissements dans des combinaisons d'infrastructures vertes et grises pour le développement durable. Ces mesures contribueront à la réalisation de l'ODD 11 qui vise à rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.

#### 4.4.2 Transport

L'Afrique possède de nombreuses voies navigables<sup>49</sup> qui pourraient fournir au continent des moyens de transport peu coûteux, efficaces sur le plan énergétique et respectueux de l'environnement, avec un fort potentiel de promotion du commerce et de l'intégration régionale. Cependant, les voies navigables demeurent le maillon le plus faible du système de transport malgré les excellentes possibilités de pénétration dans les pays enclavés du continent. Parmi les contraintes qui se posent aux voies navigables intérieures, on peut citer les blocages saisonniers causés par les mauvaises herbes aquatiques et les niveaux d'eau variables qui interrompent ou réduisent la fiabilité du service. Afin d'exploiter le potentiel des fleuves et des lacs africains pour assurer le transport des personnes et des marchandises, la Banque soutiendra des opérations visant à assurer la sécurité de l'eau à travers une gestion efficace et écologique des ressources en eau des lacs et des fleuves. Ce soutien comprendra : l'amélioration de la sûreté et la sécurité de l'eau, des procédures et normes harmonisées, et la promotion des usages multiples de l'eau<sup>50</sup>. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration de l'accès aux zones rurales et de l'intégration régionale, ainsi que sur la protection des voies navigables et des ressources aquatiques contre la pollution due aux systèmes de transport avec une piètre gestion des déchets, y compris ceux liés aux hydrocarbures. En outre, la Banque soutiendra le développement et la gestion des ports, en particulier

dans les pays côtiers et enclavés, afin de favoriser une meilleure intégration économique régionale.

#### 4.4.3 Industrie et tourisme

En ce qui concerne l'industrie et le tourisme, la Banque appuie l'ODD9 qui vise à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et favoriser l'innovation.

Industrie manufacturière – Malgré le faible niveau d'industrialisation dans plusieurs pays africains, des quantités de plus en plus importantes d'eau de surface ou prélevées dans les aquifères sont utilisées à des fins industrielles. L'industrie manufacturière africaine a une empreinte de plus en plus importante. Dans plusieurs phases des processus industriels, l'eau est nécessaire pour l'extraction des matières premières, la transformation des produits intermédiaires, la production, le transport et la maintenance. En outre, la gestion efficace et durable des ressources en eau dans le secteur industriel exige des mécanismes efficaces d'élimination et de réutilisation des eaux. La Banque appuiera les opérations industrielles qui privilégient une utilisation durable de l'eau, avec un suivi adéquat des prélèvements d'eau et une élimination réglementée des eaux usées, conformément au principe de l'utilisateur/pollueur-payeur.

Industries extractives – Ces derniers temps, les industries extractives africaines ont connu des développements importants, qui nécessitent des quantités considérables d'eau pour le traitement des minéraux, la récupération des métaux et le contrôle des poussières, ainsi que pour la satisfaction des besoins des travailleurs sur site. Étant donné l'impact négatif potentiel élevé de l'industrie extractive sur la qualité des ressources en eaux de surface et souterraines, et donc sur l'environnement et la sécurité de l'eau, il est essentiel de renforcer la surveillance de l'eau prélevée ou rejetée par les sites miniers et extractifs. En outre, il est essentiel de mettre systématiquement en œuvre des stratégies de gestion visant à prévenir ou à réduire la pollution de l'eau et des sols, et de s'attaquer aux menaces que font peser les activités minières illégales sur les ressources en eau. La Banque s'emploiera à soutenir les industries extractives qui donnent la priorité au respect des réglementations gouvernementales en matière de sécurité de l'eau et

48 L'objectif général du Fonds de développement urbain et municipal, hébergé par la BAD, est d'aider les villes et les municipalités africaines à mieux gérer la croissance urbaine et un développement résilient au climat, en améliorant la gouvernance et la qualité des services de base dans leurs villes. Cet objectif est atteint grâce à la préparation de projets d'infrastructures résilientes pertinents, en créant des instruments de planification et de gestion des risques, et en améliorant la capacité locale de développement et de mise en œuvre d'activités d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci. Le Fonds développera également une réserve de projets urbains qui seront financés par la Banque par le biais de ses instruments des secteurs public et privé.

49 S'agissant des principales voies navigables intérieures, elles sont limitées à cinq fleuves : le Nil, le Congo, le Niger, le Sénégal et le Zambèze, ainsi qu'à trois lacs : le Victoria, le Tanganyika et le Malawi. Au total, 29 pays africains (plus de 50 %) ont des voies navigables sous une forme ou une autre.

50 L'eau de surface peut être utilisée à des fins multiples : retenue d'eau pour l'hydroélectricité ou l'irrigation, tourisme, approvisionnement en eau, gestion des eaux usées, protection contre les inondations et sécurisation des débits pendant les périodes de sécheresse.

d'environnement dans leur utilisation des ressources en eau et qui ne compromettent pas la sécurité de l'eau. Un accent particulier sera mis sur les projets et programmes qui donnent la priorité à la réutilisation et au recyclage efficient des eaux usées. En outre, la Banque tentera de conduire un plaidoyer en faveur de la gestion des déchets sur place et de la réduction au minimum des empreintes de la déforestation dans les zones où les forêts et les mines se chevauchent.

Tourisme – Dans de nombreuses régions du continent, l'eau est une ressource essentielle dans les complexes touristiques et les parcs nationaux. Ces établissements attirent un grand nombre de visiteurs et génèrent des revenus pour les économies locales. Le Groupe de la Banque appuiera les projets touristiques qui sont conformes aux principes de la GIRE et qui ne compromettent pas la sécurité de l'eau. Un accent particulier sera mis sur la préservation des moyens de subsistance. La Banque soutiendra l'amélioration et/ou le développement d'infrastructures des voies navigables de loisirs et des voies navigables quasi naturelles dans les PMR.

#### **4.4.4 Gestion des risques de catastrophe liés à l'eau**

La réalisation d'une plate-forme minimale de sécurité de l'eau nécessite de gérer les risques de catastrophe liés à l'eau, notamment à travers le stockage de l'eau durant les périodes de sécheresse, d'inondations et de lutte contre la pollution. Cela implique également de garantir des infrastructures, des systèmes et des services adéquats pour la gestion de l'eau, l'assainissement et les eaux usées afin de prévenir et d'atténuer les catastrophes, de lutter contre la propagation des maladies infectieuses et de gérer les épidémies telles que la COVID-19, la maladie à virus Ebola et le choléra. Les pays africains sont déjà confrontés à certains des risques liés à l'eau

les plus élevés au monde. Davantage de biens et des populations plus nombreuses seront exposés aux risques liés à l'eau à mesure que les économies africaines se développeront. Les menaces de catastrophes liées à l'eau ont augmenté selon les activités humaines et le changement climatique, entraînant la nécessité d'une meilleure préparation et d'une meilleure planification de la gestion des catastrophes liées à l'eau, qu'elles soient naturelles ou causées par l'homme.

En guise de réponse, la Banque aidera les PMR à adopter une gestion intégrée des risques de catastrophes et une planification des interventions d'urgence, y compris une combinaison appropriée d'approches structurelles et non structurelles, afin de réduire la mortalité et les pertes économiques. Elle soutiendra de plus en plus les initiatives d'adaptation au climat et de gestion des catastrophes fondées sur les écosystèmes. Il s'agit notamment de mesures telles que la gestion des forêts en amont des fleuves, la conservation des bassins versants et la restauration des plaines inondables. Ces mesures peuvent également inclure l'évaluation : du stockage de l'eau dans des structures géologiques souterraines, ainsi que dans des barrages/réservoirs ; de la gestion des inondations, des infrastructures grises et vertes ; des évaluations des risques et de la vulnérabilité ; des plans d'urgence et d'évacuation ; des lois, réglementations, normes techniques et mesures de coopération transfrontalière pertinentes ; ainsi que des stations hydrométéorologiques pour une meilleure appréhension des risques de catastrophes, des prévisions et des mécanismes d'alerte précoces. Une attention particulière sera accordée à la maîtrise des inondations et des débits d'eau excessifs ainsi qu'à l'atténuation des maladies d'origine hydrique et liées à l'eau telles que le paludisme, la fièvre typhoïde, la fièvre de la vallée du Rift, la diarrhée, le choléra, la dysenterie, la bilharziose, la maladie à virus Ebola et la COVID-19, entre autres.



## SECTION 5

34





## DOMAINES D'INTERVENTION TRANSVERSAUX

Dans le cadre de cette politique, les quatre domaines transversaux s'appuient sur les synergies des domaines prioritaires de la Section 4 et bénéficient de ressources et d'un suivi adéquat dans les opérations pertinentes du Groupe de la Banque.

### 5.1 Participation du secteur privé

Compte tenu de l'ampleur des investissements et des capacités nécessaires pour assurer une sécurité de l'eau durable, il est important d'associer le secteur privé au programme ordinaire de mise en valeur de l'eau porté par l'État ou financé par l'aide. Ce besoin est également motivé par la pression exercée sur les budgets publics par des demandes concurrentes, des tarifs inadéquats, un accès limité aux capitaux d'investissement et la capacité technique et commerciale limitée du secteur public. Dans le même temps, il existe des opportunités pour le secteur privé africain, en pleine croissance, de s'engager et de participer à l'amélioration de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau sur le continent, par exemple la fourniture d'eau traitée en gros, la désalinisation, les minicentrales hydroélectriques et l'innovation. Si l'engagement du secteur privé est souhaitable, il sera également nécessaire pour les gouvernements d'anticiper et de relever des défis tels que la gouvernance, la transparence, une réglementation adéquate et une gestion des risques appropriée pour la gestion des ressources en eau et la fourniture de services.

La Banque appuiera le secteur privé dans un large éventail de projets relatifs aux infrastructures économiques et sociales en accompagnant les acteurs du secteur privé qui opèrent dans le secteur de l'eau dans l'amélioration de leur efficacité et de leur compétitivité ; et en élargissant la portée de ses deux principaux canaux de financement pour faciliter le développement de PPP et orienter les investissements privés par le biais de prêts spécifiques. La Banque encouragera les approches de financement mixte, le dégroupage des projets à grandes échelles afin d'attribuer des rôles au secteur privé, tirera parti de ses guichets de financement le cas échéant, et s'emploiera à créer un environnement propice à des PPP durables. La Banque aidera les PMR à élaborer des cadres juridiques adéquats pour offrir des partenariats mutuellement avantageux au secteur privé, dans le respect des principes généraux de promotion d'une économie verte, d'une croissance inclusive et de la sécurité de l'eau. La Banque soutiendra la mise au point de solutions contractuelles et financières novatrices pour encourager les entrepreneurs et opérateurs privés locaux ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) et des associations d'utilisateurs de l'eau à participer afin de permettre un modèle plus inclusif de participation du secteur privé.

La Banque sera également un partenaire actif dans la recherche des mécanismes d'atténuation des impacts sociaux à l'instar du chômage, l'augmentation des prix, etc. qui sont susceptibles de connaître une réduction avec la participation accrue du secteur privé.

### 5.2 Genre et Autonomisation des jeunes

Genre - La participation des femmes à la planification et à la mise en œuvre des projets relatifs à l'eau garantie que la conception des projets réponde aux besoins des principaux usagers et gestionnaires des services d'eau et d'assainissement au niveau des ménages. Cela permet également de reconnaître leur contribution à la gestion et à la conservation globales des ressources en eau des communautés. Une inclusion importante et le dialogue intergénérationnel se révèlent essentiels pour réaliser l'ODD 6 et la Banque continuera de promouvoir sa stratégie transversale en matière de genre dans la mise en œuvre de sa politique dans le secteur de l'eau. La Banque soutiendra des projets et des politiques de ressources en eau qui reconnaissent comme convenablement le rôle des femmes, aux côtés des hommes, en tant que intendantes de la consommation de l'eau à l'échelle domestique, en tant que productrices agricoles et alimentaires, intéressées par l'irrigation. En outre, la Banque va mobiliser des ressources auprès de ses partenaires au niveau national et international, qui contribueront à apporter des rôles et compétences complémentaires pour promouvoir le genre et l'autonomisation des jeunes dans le secteur de l'eau en Afrique. La Banque plaidera pour la participation active des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décision et à la gouvernance du secteur de l'eau à tous les niveaux. La Banque appuiera des projets et des politiques de ressources en eau qui créent des opportunités d'améliorer les connaissances et les capacités au profit des femmes.

Autonomisation des jeunes - La population africaine est jeune et a le potentiel pour devenir le plus grand réservoir de main-d'œuvre productive et innovante au monde si elle est dotée des compétences appropriées et des possibilités d'emplois productifs. La Banque s'efforcera de maximiser le potentiel de création d'emplois directs et indirects par ses opérations liées à l'eau, conformément à ses stratégies de développement du capital humain et d'autonomisation des jeunes. Ce faisant, la Banque consacrera les ressources nécessaires pour renforcer sa propre capacité organisationnelle et apporter un soutien aux PMR dans la mise en place d'une politique de sécurité de l'eau équilibrée, en termes de genre et d'autonomisation des jeunes dans leurs investissements, leur développement et leur gestion des ressources en eau.

### 5.3 Responsabilité environnementale et sociale

Les investissements liés à l'eau dans les PMR impliquent une réévaluation complexe entre les moyens de subsistance existants et les possibilités qu'offrent les ressources naturelles pour des avantages sociaux et environnementaux directs et substantiels. Cette situation peut également poser des problèmes en matière de développement difficiles à cerner au stade de la conception et de l'évaluation. La Banque veillera à l'application de son Système de sauvegardes intégré (SSI) pour identifier et gérer les risques environnementaux et sociaux négatifs découlant de ses opérations tout au long du cycle du projet, de la conception à la phase opérationnelle, afin d'affirmer sa responsabilité sociale et environnementale et de contribuer plus efficacement aux objectifs de croissance inclusive et verte. La Banque renforcera les capacités des organisations partenaires gouvernementales et non gouvernementales locales et nationales à mettre en place et à gérer des pratiques de suivi participatif à différents niveaux tout en appliquant des approches adaptatives pour éviter les risques identifiés et tirer le meilleur parti des bénéfices accrus découlant de ces investissements. Le cas échéant, la Banque apportera son appui aux PMR dans la mise en œuvre de leurs engagements et obligations au titre des conventions et accords relatifs à l'environnement et à l'eau. Cela pourrait inclure l'intégration de la gestion durable de l'eau et la conservation de la biodiversité de l'eau douce dans les lois, règlements, politiques et programmes pertinents, dans les processus et cadres de coopération transfrontalière et dans les mandats des institutions compétentes.

La Banque s'emploiera à encourager une approche intégrative et adaptative de la gouvernance de l'eau et de l'environnement qui reconnaît spécifiquement les systèmes de valeurs contradictoires des parties prenantes, y compris la nature et les générations futures.

La Banque encouragera résolument des programmes de sensibilisation et d'éducation consacrés aux interventions dans le secteur de l'eau, en vue de promouvoir une utilisation, une consommation et un recyclage responsables des ressources en eau. La Banque aidera les PMR à élaborer des politiques tarifaires durables et inclusives pour le secteur de l'eau, y compris des mesures incitatives et des subventions croisées, et à tenir compte des capacités et de la volonté de payer des différents usagers.

### 5.4 Changement climatique

Au cours des deux dernières décennies, les régimes pluviométriques, la température et les cycles

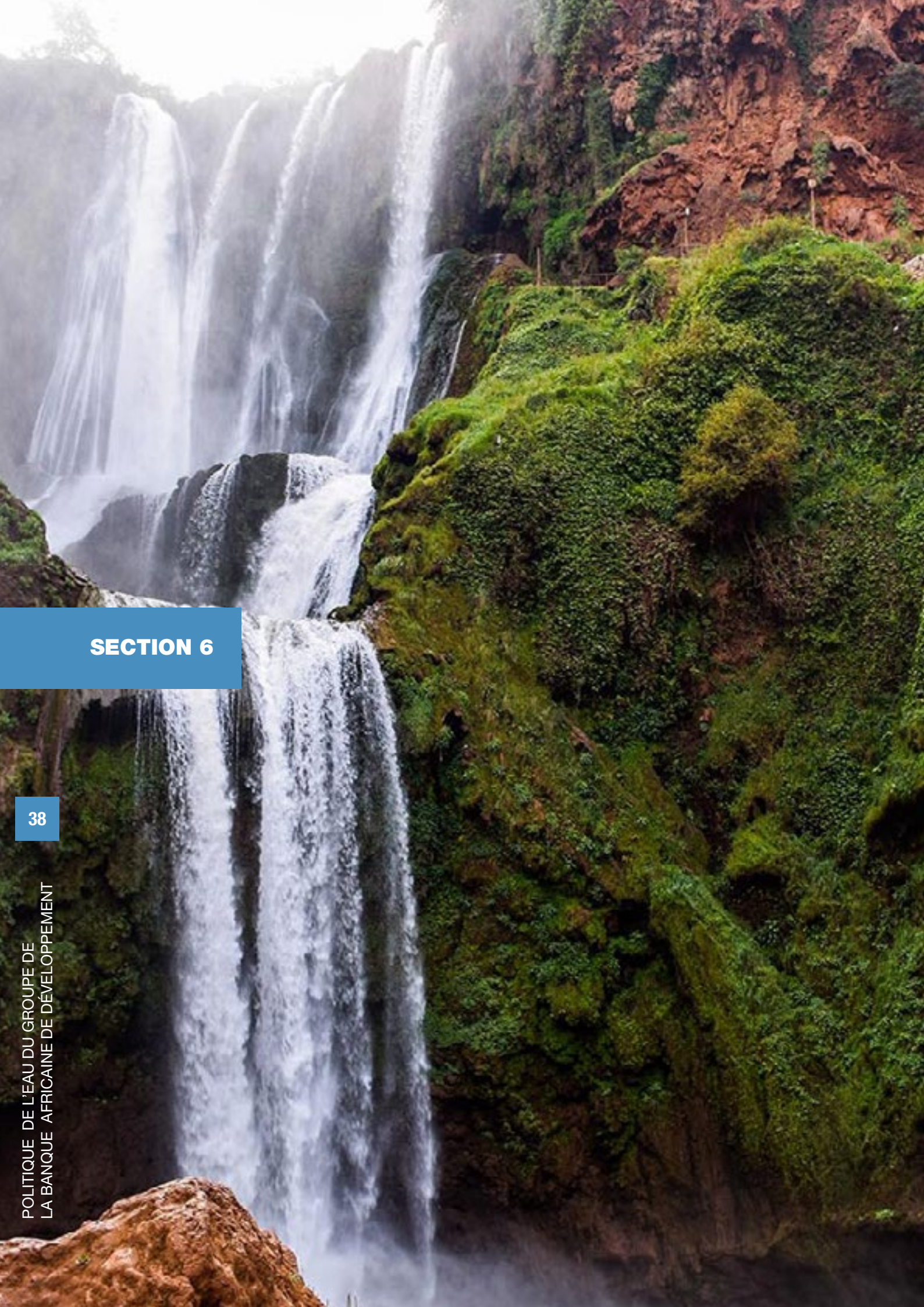
hydrologiques des principaux cours d'eau d'Afrique ont considérablement changé. Cette évolution met en évidence la vulnérabilité des ressources en eau du continent face aux effets du changement climatique, ainsi que les risques socioéconomiques et environnementaux qu'elle fait peser sur la pérennité de la croissance économique de l'Afrique. Les défis liés à la gestion des effets du changement climatique se multiplient dans les secteurs tributaires de l'eau tels que l'agriculture, l'énergie (hydroélectricité), le tourisme, la pêche, la navigation, les services AEPHA et la biodiversité. Les principaux obstacles à l'élaboration de mesures de réponse efficaces à court et à long terme sont les suivants : la disponibilité et la prise en compte limitées des bases de données consacrées aux ressources en eau et aux modèles de changement climatique ; le recours aux pratiques agricoles et pastorales traditionnelles ; la rigidité des paramètres de conception des infrastructures publiques ; et l'inadéquation des cadres juridiques et institutionnels qui supervisent les solutions fondées sur la nature et qui ne tiennent pas compte des changements intervenant dans la disponibilité de l'eau, incitent à une mauvaise adaptation ou ne sont pas propices à une gestion adaptative.

En conformité avec le cadre stratégique du Groupe de la Banque en matière de changement climatique et de la croissance verte, l'institution aidera les PMR et les CER à définir leurs stratégies d'adaptation au changement climatique et de résilience et à intégrer un ensemble complet de mesures pour faire face, de manière souple et réactive, aux effets du changement climatique sur les secteurs liés à l'eau. Cette intention appuie pleinement les progrès vers la réalisation de l'ODD 13, à savoir : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses impacts. La Banque contribuera au développement et à la gestion des connaissances relatives aux ressources en eau dans les bassins nationaux et régionaux ; à renforcer les capacités d'adaptation au sein des principales autorités nationales et régionales ; et à réduire les vulnérabilités, renforçant ainsi la résilience à long terme des communautés locales et des écosystèmes d'eau douce et connexes. La Banque aidera les PMR et les CER à accroître la sensibilisation et les connaissances au sujet des impacts du changement climatique sur les ressources en eau et les infrastructures et services socioéconomiques associés.

La Banque inclura l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau comme un facteur essentiel dans l'évaluation des risques et la définition des mesures d'atténuation dans le cadre de ses investissements dans le secteur de l'eau. Une attention particulière sera accordée aux groupes vulnérables et aux écosystèmes dans les États fragiles afin de renforcer la résilience aux effets du changement climatique, conformément aux droits de l'homme.







## SECTION 6



## MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

La mise en œuvre de la nouvelle Politique de l'eau reposera sur l'approche d'une « Banque-unifiée » qui permettra de maximiser l'impact des ressources apportées par la Banque et de renforcer un engagement cohérent dans le secteur de l'eau. Les principales activités suivantes revêtent une importance capitale pour la mise en œuvre efficace de la présente politique.

### 6.1 Secteur de l'eau et stratégies connexes

La politique relative au secteur de l'eau sera mise en œuvre sur la base d'une série de stratégies à moyen terme qui seront élaborées dans le cadre d'une approche unifiée à l'échelle de la Banque avec la participation des différents acteurs internes œuvrant dans le domaine de la sécurité hydrique<sup>51</sup>. Ces stratégies sectorielles comprennent : la Stratégie du secteur de l'eau (2021-2025 ; en cours d'élaboration), le Plan stratégique révisée de la Facilité africaine de l'eau (2021-2025), la Stratégie des ressources naturelles (2015-2020 ; demande de prorogation en cours d'examen), la Stratégie pour la transformation agricole en Afrique (2016-2025) ; la Stratégie pour un New Deal pour l'énergie en Afrique (2016-2025) ; et le Deuxième Plan d'Action du Groupe de la Banque sur le Changement Climatique (2016-2020; demande de prorogation en cours d'examen), entre autres. A travers ses stratégies et cadres relatifs au secteur de l'eau, la Banque adaptera son aide aux besoins spécifiques en eau des pays et des populations.

### 6.2 Intégrer la sécurité hydrique dans les politiques, stratégies, directives, et opérations de la Banque

Pour une mise en œuvre réussie de la politique relative au secteur de l'eau, il sera essentiel de préparer des rapports d'évaluation sur la sécurité de l'eau dans les pays et les régions qui orienteront l'engagement de la Banque sur le plan national ou régional<sup>52</sup>.

51 Y compris les acteurs des secteurs de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, des ressources naturelles, de l'énergie, des transports, du développement humain et du secteur privé.

52 Le rapport d'évaluation sur la sécurité hydrique du pays portera notamment sur une évaluation des aspects suivants : i) le profil des ressources en eau par pays/région ; ii) la place de l'eau dans le programme national/régional ; iii) les besoins en eau des parties prenantes et les domaines prioritaires ; iv) la résilience aux catastrophes liées à l'eau et causées par l'homme (par exemple, la préparation aux sécheresses) ; v) l'évaluation des services écosystémiques liés à l'eau, etc.

53 Instructions opérationnelles : elles définissent les politiques, règles, procédures et principes directeurs nécessaires pour la prompte mise en œuvre des programmes de la Banque, ainsi que l'exécution efficace et efficiente des fonctions et responsabilités placées sous la tutelle du (des) Vice-président(s) concerné(s). Ces instructions sont approuvées et émises par le(s) Vice-président(s) concerné(s). Dans le cas d'espèce, le vice-président chargé la mise en valeur de l'eau et de l'assainissement émettra les instructions opérationnelles et supervisera le Comité de coordination du secteur de l'eau.

54 Le PoWCCC devrait inclure toutes les parties prenantes internes de la Banque qui s'occupent de l'eau dans les différents départements – agriculture, eau et assainissement, ressources naturelles, énergie, transports, développement humain, services juridiques et de conseil général et le secteur privé. La haute direction prendra les dispositions administratives nécessaires pour créer le PoWCCC et désigner son président.

Étant donné que les questions liées à l'eau touchent tous les secteurs économiques et sociaux, la Banque intégrera les dimensions de la sécurité de l'eau dans ses politiques, stratégies et opérations sectorielles pertinentes. En particulier, les documents de stratégie pays (DSP) et les documents de stratégie d'intégration régionale (DSIR) analyseront le contexte du secteur de l'eau (approche intégrée) et proposeront des choix de programmation éclairés par les évaluations portant sur la sécurité de l'eau. Au cours des examens périodiques, les stratégies sectorielles existantes seront renforcées par l'intégration de la dimension de la sécurité hydrique, le cas échéant.

Des lignes directrices et des méthodes de mise en œuvre doivent également être préparées pour les usagers du secteur de l'eau pour guider les opérations et les initiatives dans ce secteur. Compte tenu de leur importance dans le portefeuille de la Banque et afin de garantir la sécurité de l'eau, l'agriculture, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'énergie, l'industrie et les transports seront des secteurs prioritaires. À cette fin, la Banque consulera largement toutes les parties prenantes, y compris les PMR, les CER, les OSC, les agences des Nations Unies concernées et les autres BMD, durant les étapes de l'élaboration de ces directives.

### 6.3 Coordination interne

Dans la structure actuelle de la Banque, les questions liées à l'eau sont transversales aux attributions de divers départements ; et la réussite de la mise en œuvre de la sécurité de l'eau et de la gestion intégrée des ressources en eau exige une approche coordonnée qui associe toutes les parties prenantes du secteur de l'eau au sein de la Banque. La Banque, par le biais d'une instruction opérationnelle<sup>53</sup> émanant du vice-président compétent, mettra en place un mécanisme de coordination interne supervisé par un Comité intersectoriel de la politique de l'eau (PoWCCC)<sup>54</sup> doté des capacités, des ressources et



des compétences voulues qui remplira notamment les fonctions suivantes :

- veiller à ce que toutes les initiatives relatives à l'eau soient conformes à la politique de la Banque dans ce secteur ;
- veiller à ce que, sauf si cela est spécifiquement jugé inutile par le PoWCCC, les DSP ou les DSIR comprennent une évaluation<sup>55</sup> de la sécurité de l'eau afin d'éclairer les futures interventions de la Banque ;
- examiner toutes les propositions de projet et les propositions de partenariat pour s'assurer que les principes qui sous-tendent la politique en matière de sécurité hydrique soient pris en compte avant leur approbation ; et
- préparer des rapports de suivi tous les trois ans pour la mise en œuvre de la politique au sein de la Banque.

L'Annexe IX de la présente politique définit les termes de référence-cadre du PoWCCC.

#### 6.4 Coordination externe et partenariats

La réussite de la de cette politique nécessitera une coordination et des partenariats solides avec les PMR, les CER, les OBF, l'Union africaine (UA), essentiellement à travers son Unité technique, le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) et autres parties prenantes pertinentes. En tant que bénéficiaires et acteurs clés, les gouvernements et le secteur privé joueront un rôle central dans l'identification, le développement, le financement et la mise en œuvre des projets et programmes du secteur de l'eau. Il sera également nécessaire de nouer des partenariats efficaces pour créer des synergies et mutualiser les efforts et les ressources. De manière plus spécifique, la collaboration sera axée sur le cofinancement de projets et de programmes, l'élaboration de stratégies conjointes sur la sécurité de l'eau, la préparation et la diffusion de produits de connaissances ainsi que le renforcement des capacités. Les partenariats seront renforcés avec les centres universitaires et de recherche pour améliorer les processus d'apprentissage, l'innovation et l'adoption des nouvelles technologies. Le Groupe de la Banque mettra un accent sur le renforcement de sa collaboration avec les autres BMD, les acteurs humanitaires, les organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies et les initiatives connexes. Cela impliquera un dialogue amélioré, des revues et évaluations conjointes, une plus grande possibilité de cofinancement, des efforts

conjointes pour promouvoir des accords et des cadres juridiques pour les pays riverains, etc. Les exemples de problèmes et de domaines dans lesquels l'impact de l'intervention de la Banque peut être considérablement renforcé grâce à la collaboration avec d'autres institutions dans le contexte de la gestion des ressources en eau comprennent les programmes, projets et accords transfrontaliers, la désertification, l'environnement, le travail, le genre, la santé et l'éducation, le public / partenariats privés, informations et données, transfert de technologie et de connaissances, etc.

#### 6.5 Suivi et évaluation

L'Annexe I définit le cadre de résultats, qui constitue la base du suivi de la mise en œuvre de la présente politique à la Banque.

Des cadres logiques de résultats plus détaillés et des indicateurs clés de performance à l'échelle de la Banque seront définis dans les stratégies sectorielles et les plans d'action afin de fournir des points de référence pour le suivi et l'évaluation des opérations du Groupe de la Banque en matière de sécurité de l'eau en Afrique. Les départements compétents en matière d'assurance qualité, de stratégie et de politique suivront la mise en œuvre de la Politique de l'eau et évalueront les résultats intermédiaires, notamment en utilisant des données réparties en fonction du genre et des groupes d'âge. Tous les trois ans au plus, la Direction présentera au Comité d'évaluation des opérations et de l'efficacité du développement (CODE) un rapport d'étape sur les opérations du Groupe de la Banque dans le secteur de l'eau. En outre, en accord avec les priorités de son programme de travail définies par les Conseils d'administration du Groupe de la Banque, le Département de l'évaluation indépendante du développement entreprendra des évaluations périodiques de la mise en œuvre de la présente politique.

Dans le cadre de ses interventions dans ses PMR/ CER, la Banque mettra en place des systèmes de suivi sur la base des résultats des évaluations de la sécurité de l'eau des pays qu'elle effectuera dans le cadre du processus de préparation du DSP/DSIR. Ces systèmes de suivi comprendront des indicateurs axés sur les différents aspects de la sécurité de l'eau, notamment la disponibilité et la qualité, la demande, les avantages économiques, sociaux et environnementaux, les pressions exercées par les variations climatiques et les activités humaines, le niveau d'atteinte de la sécurité de l'eau, atteint et l'accès aux services d'eau spécifiques au secteur, etc.

<sup>55</sup> Cette section sera basée sur l'évaluation de la sécurité de l'eau, initiée avant la préparation du DSP/DSIR pour enrichir ce dernier.

Les différents secteurs de la Banque liés à l'eau joueront un rôle technique et d'appui en fournissant aux PMR l'appui nécessaire en matière de suivi et d'évaluation. Cette démarche permettra de recueillir des données harmonisées qui pourront être comparées à l'échelle régionale et mondiale pour promouvoir la sécurité de l'eau à travers l'Afrique.

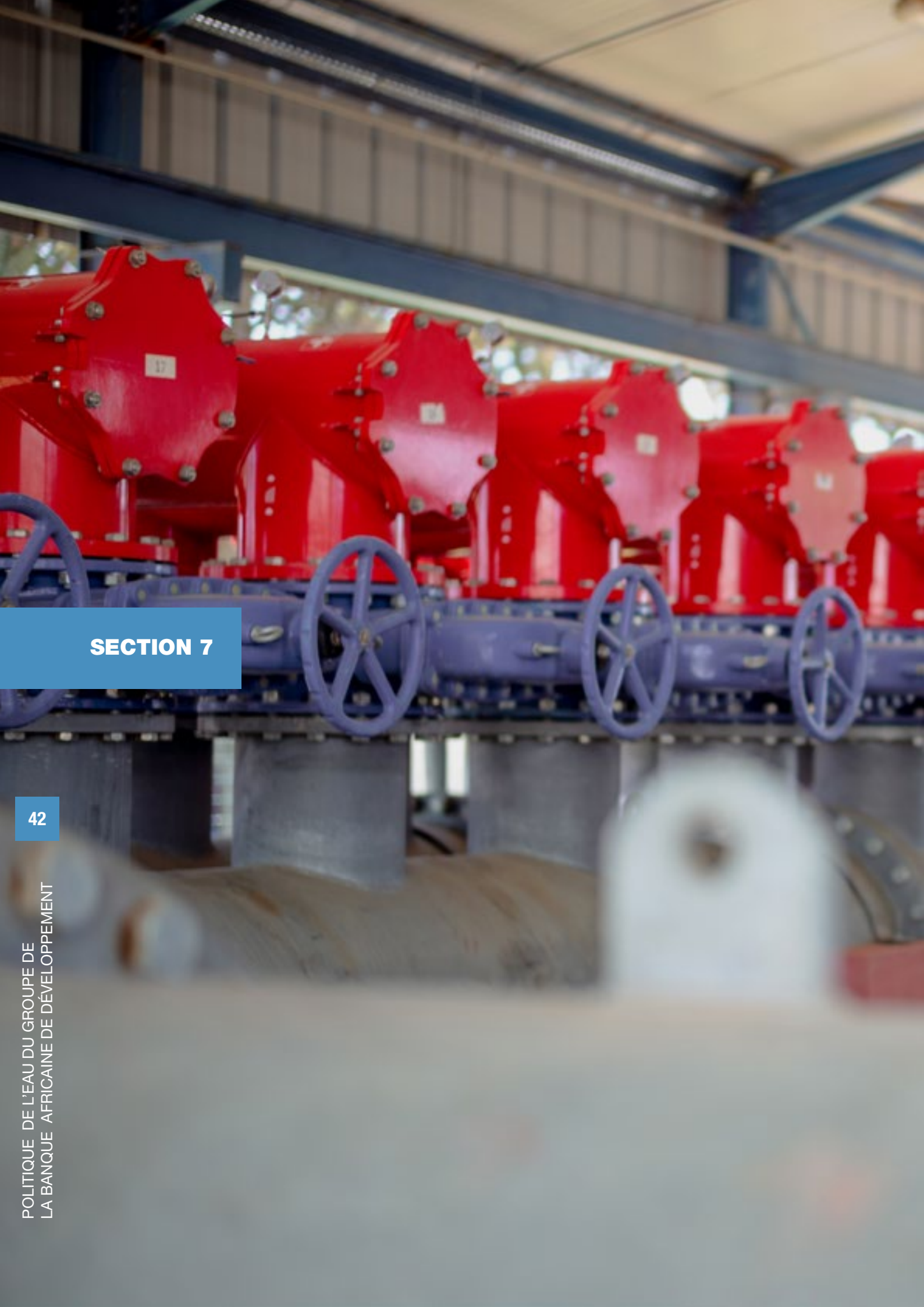
## 6.6 Revue de la politique

La politique fera l'objet d'une revue dix ans après son approbation. Toutefois, si un changement majeur devait se produire dans le secteur de l'eau, y compris un changement de paradigme, la Banque se réserve le droit de procéder à une revue anticipée.

## 6.7 Risques liés à la mise en œuvre

Les principes et objectifs stratégiques présentés dans cette politique ne sont ni nouveaux, ni testés. L'approche de la Banque consiste à rechercher des partenariats efficaces à long terme avec ses PMR et des tiers pour promouvoir la sécurité de l'eau. Cela implique la reconnaissance des différences dans les circonstances spécifiques des pays, notamment les dotations en eau, les besoins, les capacités, les problèmes et les profils socio-économiques, et la conception de réformes axées sur les pays ou l'engagement des

gouvernements sont enregistrés. Parmi les risques majeurs susceptibles de compromettre la mise en œuvre efficace et efficiente de la Politique de l'eau, on peut citer : i) les risques sécuritaires prévalant dans de nombreux pays et régions et ceux qui pourraient survenir après l'approbation du projet, en particulier dans les situations de fragilité ; ii) les risques politiques tels que ceux qui concernent les sources d'eau partagées ; iii) les risques financiers résultant du déficit d'investissements, compte tenu des demandes concurrentes pour les budgets gouvernementaux, de l'insuffisance du soutien des donateurs, en particulier au vu des énormes infrastructures et des exigences financières requises pour atteindre la sécurité de l'eau ; ainsi que la réticence ou l'incapacité des bénéficiaires à couvrir à la fois les coûts d'investissement et les coûts opérationnels, ce qui limite le recouvrement des coûts ; et iv) les risques de gouvernance liés à l'incapacité de certains PMR à mettre en œuvre des réformes sectorielles essentielles convenues au préalable. Il y a donc un besoin de stabilité politique et d'engagement fort de la part des PMR et des CER pour une croissance économique continue en Afrique. La Banque mettra à profit ses ressources et son soutien aux PMR, en particulier ceux qui sont en situation de fragilité, et établira des partenariats et des synergies plus solides avec les partenaires au développement et les parties prenantes concernées pour atténuer ces risques éventuels.



## SECTION 7





## CONCLUSION

La présente politique de l'eau consacre la reconnaissance par le Groupe de la Banque africaine de développement de l'intérêt de parvenir à une plateforme minimale de sécurité de l'eau, et de promouvoir les ressources en eau de l'Afrique, dans l'optique d'une croissance et d'un développement socioéconomique durables, verts et inclusifs. La politique traduit aussi la réalité selon laquelle l'eau est un thème transversal, et représente une composante essentielle pour plusieurs autres secteurs. Elle s'appuie sur une analyse des opportunités et des défis auxquels les PMR sont confrontés aujourd'hui dans le secteur

de l'eau, ainsi que sur les enseignements tirés de précédentes opérations. Elle définit la sécurité de l'eau comme un objectif de la Banque visant à améliorer la qualité de vie des Africains, et fera appel à la fois à des outils opérationnels classiques et des outils innovants en vue d'atteindre les résultats escomptés.

La Politique de l'eau, qui remplace la Politique de gestion intégrée des ressources en eau de 2000, est entrée en vigueur le 14 mai 2021, après approbation par les Conseils d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement

## ANNEXE I. CADRE DE RÉSULTATS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'IMPACT	Indicateurs DE Performance		MOYENS DE VERIFICATION		MESURES D'ATTÉNUATION DE RISQUES
	Indicateur de performance	Données de référence <sup>1</sup>	Cible (2030)		
<b>1 – PROGRÈS ACCOMPLIS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ASSAINISSEMENT EN AFRIQUE</b>					
Une plus grande sécurité de l'eau pour l'Afrique, où la transformation des ressources en eau ainsi que l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène favorisent une croissance et un développement socio-économiques durables, verts et inclusifs.	1.1 Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans en Afrique	75,9 2 (2018)	43,3 3	Cadre de suivi des ODD ; Rapports annuels de l'OMS Portail des données de la BAD ; Association internationale d'hydroélectricité	La sécurité de l'eau demeure un domaine hautement prioritaire pour les acteurs régionaux.
	1.2 Personnes touchées par les famines liées à la sécheresse en Afrique (millions)	25,3 4 (2015)	12,6		
	1.3 Proportion de la population ayant accès au moins aux services de base d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement <sup>5</sup> ; et aux installations de lavage de mains au savon et à l'eau à domicile (%)	71 et 41 et 33 6 (2017)	100 et 100 et 100		
	1.4 Capacité hydroélectrique installée (GW)	37 7 (2019)	52 56 (2025)		
<b>2 CONTRIBUTION DE LA BAD À LA SÉCURITÉ DE L'EAU ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'ASSAINISSEMENT EN AFRIQUE</b>					
Les projets de la Banque liés à l'eau contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des Africains	2.1 Personnes supplémentaires ayant accès au moins aux services d'alimentation en eau potable et d'assainissement de base ; et à des installations de lavage des mains à l'eau et au savon à domicile (millions)	SO8	100 and 100 and 1009	Portail des données et rapports de la BAD	Les politiques régionales et nationales favorisent les projets et programmes liés à l'eau L'environnement politique soutient le développement lié à l'eau
	2.2 Terres avec une meilleure gestion de l'eau (milliers d'ha/an) 10	23.3	75		
	2.3 Nouvelle capacité hydroélectrique installée (GW)	3711	3912 (2025)		
<b>3 – RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT</b>					

RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'IMPACT	Indicateurs DE Performance			MOYENS DE VÉRIFICATION	MESURES D'ATTÉNUATION DE RISQUES
	Indicateur de performance	Données de référence <sup>1</sup>	Cible (2030)		
Les stratégies et opérations sectorielles liées à l'eau sont conformes à la politique de l'eau	3.1 Nouvelles stratégies sectorielles et plans d'action de la BAD intégrant les principes de la politique de l'eau 13 (#)	0	6	Portail des données et rapports de la BAD	Initiative de politique mise en œuvre par un personnel compétent/exigent
	3.2 Politiques/stratégies/ cadres juridiques régionaux et nationaux de développement et de gestion de l'eau pour la sécurité de l'eau élaborés avec le soutien de la Banque (#)	0	20		
	3.3 De nouveaux projets d'infrastructures hydrauliques plus intelligentes et plus résilientes, y compris des projets polyvalents, propulsant les pays vers la sécurité de l'eau (#)	0	60		
	3.4 De nouveaux projets et facteur à effet de levier des investissements générés par des projets bancables préparés par les mécanismes de financement de la préparation des projets et les fonds fiduciaires de la Banque (# et ratio)	0 et ND	20 et 30		
	3.5 Nombre de collaborations avec le secteur lié à l'eau, et institutions de recherche pour renforcer les capacités et développer les capacités	0	10		
<b>4 – LA BANQUE GÈRE EFFICACEMENT SES OPÉRATIONS DANS LE SECTEUR DE L'EAU</b>					
La politique de l'eau est intégrée dans toutes les stratégies et opérations pertinentes de la Banque	4.1 Un comité de coordination intersectorielle de la politique de l'eau qui fonctionne (PoWCCC)	0	1	Portail des données et rapports de la BAD	Mécanisme de coordination doté de ressources suffisantes



## ANNEXE II. SÉLECTIVITÉ ET AVANTAGE COMPARATIF DANS LES OPÉRATIONS DU SECTEUR DE L'EAU

Les domaines d'intervention de la Banque dans le secteur de l'eau, en relation avec une sélectivité accrue, sont les suivants :

- Les opérations dans le secteur de l'eau à la Banque suivent des principes directeurs clés qui sont élaborés dans la Politique de l'eau de la Banque et dans la Stratégie de l'eau correspondante. Ces principes sont les suivants (i) la sécurité de l'eau à tous les niveaux est une exigence fondamentale pour une croissance inclusive et durable ; (ii) le bien-être social et la croissance économique équitables nécessitent l'application de l'approche intégrée du développement des ressources en eau ; (iii) la promotion d'un accès durable et équitable aux services d'eau contribue à la réalisation des ODD ; et (iv) la gestion et le développement des ressources en eau transfrontalières doivent être reconnus comme un moteur essentiel de l'intégration économique régionale.
- La Banque fera preuve de sélectivité et de priorisation dans ses interventions dans le secteur de l'eau en se concentrant sur les domaines où elle peut démontrer un avantage comparatif concret et une valeur ajoutée. Conformément aux lignes directrices en matière de sélectivité<sup>56</sup>, la Banque " soutiendra la gestion intégrée des ressources en eau et développera les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène -Promouvoir une approche intégrée de l'évaluation, de la planification et du développement des ressources en eau nationales et transfrontalières afin de garantir des services durables d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), de soutenir le nexus eau-alimentation-énergie et de protéger les écosystèmes aquatiques. "
- Ce sont les principes qui guident les interventions dans les domaines d'intervention identifiés : "l'eau pour la santé" ou WASH ; "l'eau pour la nourriture" ; et, "l'eau pour l'énergie" ; et appellent à la gestion des ressources en eau pour un développement durable et résilient.
- La Banque approfondira également ses partenariats avec les principaux partenaires de développement afin de répondre de manière exhaustive aux priorités sélectionnées, compte tenu des énormes besoins en termes de financement et de capacités pour assurer la

transformation de l'eau en Afrique.

- En ce qui concerne ce que la Banque doit financer et ce qu'elle ne doit pas financer, la Banque veillera également à ce que, dans toutes ses opérations qui ont une incidence sur les ressources en eau du continent, notamment dans les opérations agricoles et énergétiques liées à l'eau, les ressources en eau soient utilisées de manière durable, conformément aux orientations de la politique de l'eau.
- En ce qui concerne les opérations de financement pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), l'appui de la Banque aux pays est principalement axé sur la demande. Dans la plupart des cas, les pays ont déjà préparé des plans d'investissement, des études de faisabilité et de conception détaillées. La Banque évalue la viabilité des projets et fournit des conseils supplémentaires pour améliorer les résultats et l'impact, conformément aux principes directeurs de la politique de l'eau.
- Pour les interventions WASH, la Banque prend en compte différents aspects :
  - Couverture géographique : rurale ou urbaine ? Avec environ 60% de la population africaine vivant encore dans des zones rurales, l'Afrique est principalement rurale. Bien que l'Afrique ait le taux d'urbanisation le plus élevé au monde, la couverture WASH est encore très faible dans les zones rurales et urbaines. En fonction de la demande, la Banque continuera à soutenir les interventions WASH dans les zones rurales et urbaines.
  - Options technologiques : égouts ou sur place ? Grandes adductions d'eau urbaines ou forages ? Les conditions en Afrique sont très hétérogènes et les facteurs qui déterminent les options les plus optimales varient en fonction du contexte. Il s'agit notamment de la dotation en ressources en eau, des densités de population, des coûts d'investissement et de fonctionnement, de la capacité d'exploitation et de maintenance et de la disponibilité des ressources énergétiques. Dans de nombreux cas, l'approvisionnement en eau est basé sur des sources ponctuelles - qui peuvent être des forages motorisés ou

<sup>56</sup> Affiner l'orientation stratégique de la Banque - une proposition visant à renforcer la sélectivité de la Banque. (ADB/BD/WP/2021/06 - ADF/BD/WP/2021/05). Février 2021. Communément appelé «document de sélectivité».

manuels. La Banque évaluera et soutiendra la combinaison la plus optimale de technologies d'approvisionnement en eau qui favorisera l'inclusion et la durabilité.

- Pour l'assainissement, moins de 20% de l'Afrique utilise des systèmes d'égouts. La majorité de la population utilise des installations sur place. Lorsque les pays choisissent à fournir des installations sanitaires pour les lieux publics, y compris les écoles, les centres de santé, les marchés et les prisons, il est probable que les financements de la Banque soient également utilisés à cette fin. Comme indiqué, en fonction des politiques nationales, des demandes et du contexte, la Banque évaluera et soutiendra la combinaison la plus optimale de technologies et d'approches des services d'assainissement pour une plus grande inclusion et durabilité.
- Dans ses conseils aux pays, la Banque prend également en compte les éléments suivants :
  - Une approche intégrée : Le financement de la Banque couvre une variété de communautés, allant des zones rurales aux petites villes ainsi qu'aux grandes zones urbaines. Celles-ci font appel à des technologies et à des niveaux de service différents (par exemple, les services d'approvisionnement en eau peuvent être assurés par des canalisations et des installations internes, des robinets de cour, des bornes-fontaines publiques ou des sources ponctuelles telles qu'un forage ou une source protégée. Pour l'assainissement, il peut s'agir d'installations sur site, sèches ou à base d'eau, vidangeables ou non, ou de systèmes d'égouts) en fonction de divers facteurs. Dans un projet typique, une variété de ces options est utilisée, et la Banque n'exclut pratiquement pas de soutenir l'une d'entre elles - si elle est alignée avec les politiques et les priorités nationales.
  - En ce qui concerne l'échelle, la Banque utilise de plus en plus une approche programmatique, par opposition aux projets individuels, pour aborder le soutien aux pays.

Cela signifie que, dans la mesure du possible, plusieurs petites opérations sont regroupées en opérations plus importantes. Cela permet de réduire le coût de gestion du projet, en particulier pour les petites opérations. Cette approche peut toutefois ne pas être réalisable pour les États en transition en raison des allocations très limitées.

- Viabilité financière et technique des services : comme l'indiquent la stratégie pour l'eau et le document sur la sélectivité, la Banque encourage de plus en plus le développement de systèmes d'approvisionnement en eau à usages multiples qui permettent de fournir de l'eau pour les services WASH ainsi qu'à d'autres fins économiques telles que l'utilisation industrielle, l'agriculture ou l'élevage. Cela permet non seulement de créer des emplois, mais aussi de générer des ressources pour payer l'eau, soit directement, soit par le biais de subventions croisées.
- Toutefois, la Banque ne fournira pas de fonds pour les frais de fonctionnement.
- En outre, en raison de leur complexité et des énormes besoins en ressources, la Banque ne financera généralement pas à elle seule les grands barrages multifonctionnels.
- Croissance verte résiliente et protection de l'environnement : La Banque encourage l'utilisation d'énergies plus propres (telles que l'énergie éolienne ou solaire, lorsqu'il n'y a pas de réseau électrique) pour l'approvisionnement en eau, à la place de générateurs fonctionnant au diesel. Pour l'assainissement, la Banque soutient les approches d'économie circulaire où les déchets humains sont gérés tout au long de la chaîne de services (y compris la collecte, le transport, le traitement et la réutilisation), générant ainsi des ressources (énergie et engrais) qui peuvent être vendues ou réutilisées. La Banque aide également les pays à accéder aux fonds climatiques afin de renforcer la résilience des infrastructures construites et la protection des bassins versants.

## ANNEXE III. GLOSSAIRE DES TERMES IMPORTANTS

<p><b>Économie bleue</b></p>	<p>Le concept d'économie bleue comprend la reconnaissance du fait que la productivité des écosystèmes d'eau douce et d'océan en bonne santé est une voie d'accès aux économies aquatiques et maritimes, et peut garantir que les îles et autres pays côtiers, ainsi que les États enclavés, bénéficient de leurs ressources. Il requiert également une approche intégrée, holistique et participative qui inclut l'utilisation et la gestion durables des ressources de l'économie bleue pour le progrès sociétal dans une Afrique diversifiée. Le cadre de l'économie bleue est donc destiné à passer de l'approche sectorielle actuelle à une approche multisectorielle, intégrée et participative à plusieurs niveaux. L'économie bleue en Afrique couvre les espaces aquatiques et marins, y compris les océans, les mers, les côtes, les lacs, les rivières et les eaux souterraines, et elle comprend une série de secteurs productifs, tels que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, le transport, la construction navale, l'énergie, la bioprospection, l'exploitation minière sous-marine et les activités connexes.<sup>14</sup></p>
<p><b>Résilience au changement climatique d'un projet portant sur l'eau</b></p>	<p>La capacité d'un projet ou d'un système d'eau à absorber les contraintes imposées par le changement climatique et, ce faisant, à évoluer vers une plus grande robustesse. Les projets dont l'objectif est la résilience sont conçus, construits et exploités de manière à mieux gérer non seulement l'éventail des changements climatiques potentiels et des catastrophes naturelles induites par le climat, mais aussi les imprévus qui favorisent une défaillance constructive et peu destructrice et une adaptation efficace et rapide à un état futur moins vulnérable.</p>
<p><b>Changement climatique</b></p>	<p>Le changement climatique est défini par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) comme un changement de l'état du climat qui peut être identifié par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés, et qui persiste pendant une période prolongée, généralement des décennies ou plus. Le changement climatique peut être dû à des processus internes naturels ou à des forçages externes tels que les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques et les changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres, tels que définis par le GIEC. Lors de la COP 21 à Paris en 2015, les parties à la CCNUCC ont conclu un accord historique pour lutter contre le changement climatique et mobiliser des financements importants pour un avenir durable. L'accord de Paris a fixé une ambition sans précédent de stabiliser la hausse de la température mondiale entre 1,5 °C et 2 °C.</p>
<p><b>Recouvrement de coûts</b></p>	<p>La mesure dans laquelle les frais d'utilisation des biens et/ou des services génèrent des recettes pour couvrir le coût de la fourniture.</p>
<p><b>Bien économique</b></p>	<p>Un bien économique est une ressource rare en ce sens qu'il est limité en quantité par rapport aux besoins. Traiter l'eau comme un bien économique, c'est reconnaître qu'elle a un coût d'opportunité.</p>



<p><b>Croissance verte</b></p>	<p>La croissance verte favorise la croissance économique et le développement, en veillant à ce que les biens naturels continuent de générer les ressources et les services environnementaux sur lesquels se fonde notre bien-être – autrement dit, un chemin de croissance qui utilise les ressources naturelles de façon durable.</p>
<p><b>Infrastructures vertes</b></p>	<p>Les infrastructures vertes font référence aux systèmes écologiques, naturels comme artificiels, qui agissent comme des infrastructures vivantes conçues pour apporter des avantages sur les plans environnemental, social et économique, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Il s'agit par exemple de surfaces perméables, de murs végétalisés (jardins verticaux), de toits végétalisés (partiellement ou totalement recouverts de végétation) et d'arbres ornant les rues. Les avantages des infrastructures vertes comprennent la réduction de la chaleur urbaine, la diminution de la demande énergétique des bâtiments et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales.</p>
<p><b>Environnement hydrologique</b></p>	<p>L'environnement hydrologique prend en compte le niveau absolu de ressources en eau disponibles, leur variabilité inter et intra-annuelle et leur répartition spatiale, lesquels constituent un patrimoine naturel dont hérite une société.</p>
<p><b>Croissance inclusive</b></p>	<p>La croissance inclusive se définit comme une croissance économique se traduisant par un plus grand accès de la majorité de la population à des opportunités socioéconomiques durables et protégeant, en même temps, les communautés vulnérables, dans un environnement juste et équitable garantissant le pluralisme politique. La croissance inclusive concerne tous les secteurs, favorise l'emploi productif et renforce la résilience des groupes défavorisés et marginalisés en cas de choc. (BAD, 2011a)<sup>15</sup>.</p>
<p><b>Gestion intégrée des ressources en eau</b></p>	<p>La Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est une approche globale de gestion des ressources en eau qui considère l'eau comme une ressource limitée dont les utilisations et les liens avec les systèmes environnementaux, sociaux et économiques sont concurrents.</p> <p>La gestion des ressources en eau est l'activité consistant à planifier, développer, distribuer et gérer l'utilisation optimale des ressources en eau, y compris les utilisations environnementales et sur place, principalement au niveau du bassin, y compris dans des contextes transfrontaliers. L'idéal en matière de gestion des ressources en eau est d'impliquer toutes les demandes concurrentes et de chercher à répartir équitablement l'eau pour répondre à tous les usages et toutes les demandes. Beaucoup d'efforts consentis dans la gestion des ressources en eau visent à optimiser l'utilisation faite de l'eau et minimiser l'impact environnemental de cette utilisation sur l'environnement naturel, grâce, entre autres, à la répartition durable et équitable des ressources en eau et des coûts et avantages liés à leur utilisation et à leur protection, complétée par une planification à l'échelle du bassin et intersectorielle, l'intégration des parties prenantes, ainsi que la désignation de zones protégées, de rivières protégées, de réserves d'eau et de zones et tronçons interdits pour la protection des écosystèmes aquatiques et la disponibilité de l'eau ; l'évaluation, le maintien et, le cas échéant, la restauration de débits environnementaux adéquats ; et la préservation de la connectivité globale verticale, horizontale et longitudinale du bassin.</p>

<b>Plateforme minimale</b>	L'idée d'une « plateforme minimale » pour les institutions en charge des ressources en eau et les infrastructures hydrauliques est au cœur de la sécurité de l'eau. Une plateforme minimale d'investissements dans les institutions en charge de l'eau et les infrastructures hydrauliques est un point de basculement au-delà duquel la contribution des investissements dans le secteur de l'eau est de plus en plus positive. En dessous de cette plateforme minimale, une société est très vulnérable aux chocs liés à l'eau <sup>16</sup> .
<b>Projets polyvalents</b>	Un projet polyvalent est un projet unique qui vise l'atteinte simultanée de plusieurs objectifs. Il offre plusieurs avantages à partir d'un seul investissement. Par exemple, un barrage peut fournir non seulement de l'eau d'irrigation, mais également un bassin de retenue pour l'hydroélectricité, le drainage des eaux de ruissellement, une protection contre les crues ainsi que des débits sécuritaires pendant les périodes de sécheresse. L'utilisation de l'eau à plusieurs fins reconnaît aussi que différents usages peuvent nécessiter une eau de qualité différente. Ainsi donc, les déchets d'une utilisation peuvent servir de ressource pour un autre usage (recyclage de l'eau ou approche de gestion intégrée). Par exemple, un projet d'alimentation en eau peut répondre aux besoins fondamentaux des êtres humains en matière d'eau et servir à la petite irrigation grâce à l'utilisation simultanée de ses eaux de ruissellement.
<b>Utilisation polyvalente des eaux de surface</b>	L'utilisation polyvalente des eaux de surface peut inclure les bassins de retenue pour l'hydroélectricité ou l'irrigation, le tourisme, l'approvisionnement en eau, la gestion des eaux usées, la protection contre les crues et la sécurisation des débits en période de sécheresse.
<b>Solutions basées sur la nature</b>	Les solutions basées sur la nature (SBN) concernent l'utilisation de la nature pour faire face à une série de défis environnementaux et sociaux mondiaux, tels que le changement climatique et la pollution des systèmes d'eau. Les SBN sont déterminées par les fonctions naturelles des écosystèmes, qui comprennent par exemple les processus d'atténuation naturels impliquant souvent l'élimination microbienne des contaminants des eaux souterraines.
<b>Approche intégrée</b>	Elle se dit d'une approche intégrant la gestion et la gouvernance dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Une approche intégrée dans le secteur de l'eau vise notamment une utilisation efficace de la ressource en eau et une plus grande cohérence des politiques. Étant donné l'interconnexion croissante entre les secteurs dans le temps et dans l'espace, une réduction des externalités socioéconomiques et environnementales négatives peut accroître l'efficacité globale de l'utilisation de la ressource, apporter des avantages supplémentaires et sécuriser le droit humain à l'eau et à d'autres ressources connexes. Dans une approche intégrée, l'élaboration des politiques et la prise de décision classique de manière isolée conduiraient donc à une approche réductrice de compromis et renforceraient les synergies entre les secteurs. Une approche intégrée peut contribuer à la transition vers une économie verte <sup>17</sup> .
<b>Riverain</b>	Qui se trouve ou vit sur la berge d'un fleuve ou d'un autre plan d'eau ou qui y a trait. Par exemple, un pays riverain est un pays traversé ou longé par une partie d'un fleuve ou abritant un lac.

<b>Bassin fluvial</b>	Zone géographique déterminée par les limites du bassin versant d'un réseau hydrographique, y compris les eaux de surface et les eaux souterraines, ainsi que et les eaux bleue, grise et verte produites dans la même zone.
<b>Environnement socioéconomique</b>	L'environnement socioéconomique implique la structure de l'économie et le comportement de ses acteurs – qui seront le reflet de l'héritage naturel et culturel légué ainsi que des choix stratégiques.
<b>Point de basculement</b>	Dans le contexte de la politique relative à la sécurité de l'eau, le point de basculement est une étape du développement socioéconomique au-delà duquel les investissements dans le secteur de l'eau contribuent de plus en plus positivement à la croissance.
<b>Ressources en eau transfrontalières</b>	Ressources en eau (eaux de surface et eaux souterraines) qui traversent les frontières nationales ou qui constituent des frontières entre les pays.
<b>Gouvernance de l'eau</b>	La gouvernance de l'eau est définie par l'Initiative pour la gouvernance de l'eau de l'OCDE comme «l'ensemble des règles, pratiques et processus politiques, institutionnels et administratifs (formels et informels) par lesquels les décisions sont prises et mises en œuvre, les parties prenantes expriment leurs intérêts et leurs préoccupations et les décideurs sont tenus responsables de la gestion de l'eau. <sup>18</sup>
<b>Secteur de l'eau</b>	Il englobe tous les fournisseurs et utilisateurs d'eau. Le secteur de l'eau est en partie un phénomène abstrait, sa délimitation n'étant pas très précise. Sont normalement pris en compte : les sous-secteurs de l'alimentation en eau potable, l'approvisionnement en eau à des fins d'irrigation et, pour les industries, l'assainissement et l'hydroélectricité. Mais les utilisateurs d'autres secteurs, tels que l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'énergie, le tourisme et les transports sont également des acteurs importants.
<b>Sécurité de l'eau</b>	« La capacité d'une population à préserver l'accès durable à des quantités suffisantes et à une qualité acceptable d'eau pour garantir les moyens de subsistance, le bien-être et le développement socioéconomique ; pour assurer la protection contre la pollution d'origine hydrique et les catastrophes liées à l'eau ; et pour protéger les écosystèmes dans un climat de paix et de stabilité politique. La sécurité de l'eau englobe des défis complexes et interdépendants et souligne le rôle essentiel de l'eau dans la réalisation d'un sentiment plus large de sécurité, de durabilité, de développement et de bien-être humain [...] ». (ONU-Eau, 2013) <sup>19</sup> .
<b>Zones humides</b>	Les zones humides sont connues pour leur soutien aux écosystèmes et recèlent donc un grand potentiel pour être utilisées comme des solutions basées sur la nature pour répondre à divers défis environnementaux, sociaux et économiques. Au nombre des services écosystémiques multi-bénéfiques communs, fournis par les zones humides, figurent la séquestration du carbone, la protection de la qualité de l'eau, la protection des côtes, la régulation du niveau des eaux souterraines et de l'humidité du sol, la régulation des inondations et le soutien à la biodiversité.



## ANNEXE IV. LISTE DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE ET DES LIENS INTERNET

1. WWAP (Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau). 2015. The United Nations World Water Development Report 2015: Water for a Sustainable World. Paris, UNESCO.
2. Small private irrigation: A thriving but overlooked sector, *Agricultural Water Management* 131: 167–174. de Fraiture, Charlotte, Meredith Giordano (2014).
3. Africa Water Atlas (2010). Division of Early Warning and Assessment (DEWA). United Nations Environment Programme (UNEP). Nairobi, Kenya.
4. Source: <http://www.fao.org/aquastat/en/>
5. L'économie bleue en Afrique – Guide pratique par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA, 2016). Source: [https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/blue-eco-policy-handbook\\_eng\\_1nov.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/blue-eco-policy-handbook_eng_1nov.pdf)
6. UNICEF, WHO, World Bank, UN-DESA Population Division, 2019. Levels and trends in child mortality report.
7. A Post-2015 Global Goal for Water: Synthesis of key findings and recommendations from UN-Water, Source: [https://www.un.org/waterforlifedecade/pdf/27\\_01\\_2014\\_un-water\\_paper\\_on\\_a\\_post2015\\_global\\_goal\\_for\\_water.pdf](https://www.un.org/waterforlifedecade/pdf/27_01_2014_un-water_paper_on_a_post2015_global_goal_for_water.pdf)
8. Source: <https://www.ifpri.org/>
9. Gestion intégrée des ressources en eau en Afrique Une évaluation indépendante de l'aide de la Banque, 2000-2010. Source: <http://idev.afdb.org/en/document/integrated-water-resources-management-africa-independent-evaluation-bank-assistance-2000>
10. Évaluation de l'appui de la BAD au secteur de l'eau (2005-2016) - Au-delà du développement d'infrastructure : vers la prestation de services et le changement de comportement. Source : <http://idev.afdb.org/en/document/evaluation-afdb%E2%80%99s-support-water-sector-2005-2016-beyond-infrastructure-development-toward>
11. Stratégie 2013-2022 du Groupe de la Banque africaine de développement - Indicateurs de résultats de la Stratégie (2011).
12. Climate Change Is Hurting Africa's Water Sector but Investing in Water Can Pay Off. World Resources Institute Blog Post (2019). Source: <https://www.wri.org/blog/2019/10/climate-change-hurting-africa-s-water-sector-investing-water-can-pay>
13. La gouvernance de l'eau est définie par l'Initiative de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau ;
14. Source: <http://www.oecd.org/cfe/regional-policy/water-governance-initiative.htm>
15. Multi-Purpose Projects: Merits and Demerits.
16. Source: <https://www.economicdiscussion.net/india/multi-purpose-projects-merits-and-demerits/19099>
17. Source: <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7865.pdf>
18. The Dublin Principle No. 2 Statement on water and sustainable development (1992);
19. Source: <http://www.wmo.int/pages/prog/hwrrp/documents/english/icwedece.html#p1>
20. Résolution 18/1 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Source: <https://www.right-docs.org/doc/a-hrc-res-18-1>
21. United Nations Department of Economic and Social Affairs Sustainable Development Knowledge Platform, Source: <https://sustainabledevelopment.un.org/index.html>
22. Source: <http://www.fao.org/aquastat/en/>
23. International Hydro Association (IHA): Hydropower Sector Climate Resilience Guide (2019). Source: <https://www.hydropower.org/publications/hydropower-sector-climate-resilience-guide>
24. Africa Development Forum Series: Enhancing the Climate Resilience of Africa's Infrastructure: The Power and Water Sectors (2015) edited by Raffaello Cervigni, Rikard Liden, James E. Neumann, and Kenneth M. Strzepek Source: [https://www.ndf.fi/sites/default/files/attach/enhancing\\_the\\_climate\\_resilience\\_of\\_africas\\_infrastructure-main\\_report.pdf](https://www.ndf.fi/sites/default/files/attach/enhancing_the_climate_resilience_of_africas_infrastructure-main_report.pdf)

25. Inclusive Growth: A Definition. 2011, non publié, Tunis, Tunisie, Banque africaine de développement.
26. Water Policy 9 (2007) 545-571. Sink or Swim? Water Security for Growth and Development, D. Grey and Claudia W. Sadoff.
27. Source: [https://en.wikipedia.org/wiki/Water,\\_energy\\_and\\_food\\_security\\_nexus](https://en.wikipedia.org/wiki/Water,_energy_and_food_security_nexus)
28. Initiative de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau, Source: <http://www.oecd.org/cfe/regional-policy/water-governance-initiative.htm>
29. Note analytique d'ONU-Eau sur la sécurité de l'eau et le programme mondial de l'eau, 2013. Source: <http://www.unwater.org/topics/water-security/en/>
30. Note analytique d'ONU-Eau sur la sécurité de l'eau et le programme mondial de l'eau, 2013. Source: <http://www.unwater.org/topics/water-security/en/>
31. ODD 6 Source: <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>
32. Convention de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. Source: <http://www.unwatercoursesconvention.org/the-convention/part-ii-general-principles/>
33. La politique du secteur de l'énergie du Groupe de la Banque africaine de développement (2012). Source : [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Energy\\_Sector\\_Policy\\_of\\_the\\_AfDB\\_Group.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Energy_Sector_Policy_of_the_AfDB_Group.pdf)

## ANNEXE V. OBJECTIF 6 DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de sécurité de l'eau et de mise en valeur et de gestion des ressources en eau revêt une grande importance dans le cadre des Objectifs de développement durable des Nations unies, visant à mettre fin à la pauvreté, à protéger la planète et à assurer la prospérité pour tous d'ici à 2030. La sécurité de l'eau soutient un grand nombre des 17 ODD, et l'ODD 6 renforce le fait que les services d'eau sont un droit auquel toute personne devrait avoir accès : eau et assainissement pour tous.

Source : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>

ODD	Objectif
<b>Objectif 6</b>	<b>GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT</b>
6.1	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
6.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
6.3	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
6.4	D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
6.5	D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
6.6	D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
6.a	D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
6.b	Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement



## ANNEXE VI. RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DE L'APPUI DU GROUPE DE LA BANQUE AU SECTEUR DE L'EAU (2005-2016)

Les recommandations du document intitulé « Évaluation de l'appui du Groupe de la Banque africaine de développement au secteur de l'eau (2005-2016) – Au-delà du développement d'infrastructure : vers la prestation de services et le changement de comportement »

Selon les recommandations, la Banque devrait :

- i. continuer à renforcer son engagement auprès des PMR pour une approche intégrée du développement et de la gestion des ressources en eau. Une telle approche intégrée devrait aller au-delà de l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement et de la gestion de l'eau agricole ;
- ii. donner la priorité à l'assainissement en se focalisant sur les changements de politique nécessaires, en introduisant de nouveaux modèles avec des technologies durables, des partenariats et des mécanismes d'intensification ;
- iii. intensifier ses efforts en cours pour appuyer le renforcement des mécanismes financiers innovants (y compris la participation du secteur privé) afin d'accélérer le développement et la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement dans les PMR ;
- iv. continuer d'explorer des méthodes innovantes pour renforcer les capacités institutionnelles des PMR et la performance des fournisseurs de services en vue d'une prestation de services durables dans le secteur de l'eau afin d'attirer des financements et de favoriser l'impact du développement ;
- v. continuer à adopter des pratiques participatives appropriées en collaborant efficacement avec les parties prenantes à toutes les étapes du cycle du projet (identification et conception, mise en œuvre, achèvement et post-achèvement) pour ses interventions dans le secteur de l'eau ;
- vi. améliorer la mesure et la communication des résultats en matière de développement. Plus précisément, le système de suivi et évaluation au niveau des projets, des pays et de la Banque devrait être renforcé afin de fournir l'éventail de données de résultats requises (données de référence, cibles et données réelles) pendant la conception, la mise en œuvre, l'achèvement et après l'achèvement. Les données sur les résultats devraient couvrir les extrants et les effets (pour les infrastructures matérielles et immatérielles) de ses interventions dans le domaine de l'eau ;
- vii. continuer à promouvoir des plateformes, réseaux et produits de connaissance afin d'améliorer le transfert d'expérience et de connaissances entre partenaires de développement, gouvernements, bénéficiaires finaux, experts sectoriels et évaluateurs, afin d'améliorer la performance de ses PMR.

## **ANNEXE VII. POINTS SAILLANTS DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES DE 2017 SUR LE DROIT RELATIF AUX UTILISATIONS DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX À DES FINS AUTRES QUE LA NAVIGATION**

Partie II Principes généraux : Points saillants de la Convention des Nations Unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation

- Le principe de « l'utilisation équitable et raisonnable » est la pierre angulaire du droit international relatif aux cours d'eau transfrontières.
- Il confère à un État le droit à une part équitable et raisonnable des utilisations ou des avantages d'un cours d'eau donné et crée l'obligation corrélative de ne pas priver les autres États de leurs droits respectifs.
- Il est fondé sur la théorie de l'attribution de la « souveraineté territoriale limitée », qui stipule que les États des cours d'eau jouissent de droits égaux pour l'utilisation d'un cours d'eau international.
- L'article 6 dresse une liste indicative des facteurs et circonstances à prendre en compte pour déterminer ce qui constitue une utilisation équitable et raisonnable.
- Le modèle d'évaluation juridique mis au point par le Centre IHP-HELP sur la législation, les politiques et les sciences relatives à l'eau constitue un outil utile pour identifier, mesurer et évaluer les facteurs et circonstances pertinents applicables à une utilisation équitable et raisonnable.
- Les États sont tenus de prendre toutes les mesures appropriées pour ne pas causer de torts importants à d'autres États du cours d'eau ; toutefois, certains torts importants peuvent être tolérés – dans des circonstances très limitées – s'il peut être établi qu'ils sont équitables et raisonnables.
- Bien qu'aucune utilisation d'un cours d'eau transfrontière ne soit prioritaire par rapport aux autres, il faut accorder une attention particulière aux besoins humains vitaux et à la protection des écosystèmes des cours d'eau internationaux.

Source : <http://www.unwatercoursesconvention.org/the-convention/part-ii-general-principles/>

## ANNEXE VIII. LA POSITION DU GROUPE DE LA BANQUE SUR LA POLITIQUE DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE DE 2012, CONCERNANT LES RESSOURCES EN EAU

### Domaines prioritaires de la Banque dans le secteur de l'eau, tels qu'énoncés dans sa politique pour le secteur de l'énergie de 2012

Afin d'accroître la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement énergétique dans les PMR, la Banque examinera les sources viables d'énergie renouvelable, notamment l'énergie hydraulique, la bioénergie, l'énergie éolienne, solaire, marine et géothermique. Au niveau des pays, la Banque préconisera une approche intégrée pour la planification d'une utilisation équilibrée des sources d'énergie, qu'elles soient renouvelables ou non renouvelables. Cette approche devrait tenir compte de l'évaluation des ressources et des questions de stockage et de transport. La Banque aidera les PMR à mettre en place des cadres politiques et réglementaires propices et à créer des conditions de marché qui leur permettent d'examiner et d'élaborer de tels instruments d'une manière viable sur le plan commercial. La Banque financera, dans la mesure du possible, l'élaboration de solutions d'approvisionnement en énergie hybride afin de combler les lacunes des systèmes d'énergie renouvelable (en particulier en raison de la faiblesse de l'ensoleillement ou de la vitesse du vent dans le cas des centrales solaires et des parcs éoliens) tout en contribuant davantage à la réduction des émissions de GES.

Pour éliminer les obstacles financiers et susciter un intérêt pour les énergies propres et renouvelables, la BAD facilitera les investissements directs du secteur privé. Elle jouera un rôle de catalyseur pour les investissements privés et encouragera des montages financiers axés sur le partage des risques et la réduction des coûts.

La Banque s'efforcera d'améliorer les compétences, la recherche-développement et l'innovation afin de mettre au point des technologies qui permettront d'utiliser efficacement les énergies renouvelables, d'accélérer le rythme auquel ces technologies seront exploitées et de contribuer à réduire leur coût d'utilisation à un niveau commercialement viable.

### HYDROÉLECTRICITÉ

La BAD veillera à ce que les centrales hydroélectriques qu'elle finance : i) tiennent dûment compte des impacts sociaux et environnementaux potentiels, conformément à ses exigences en matière de sauvegardes sociales et environnementales ; ii) tiennent compte des répercussions du changement

climatique et iii) tiennent dûment compte des besoins locaux et nationaux en eau et dans le domaine énergétique, en accordant l'importance qui convient aux effets pour les collectivités en aval. La BAD s'emploiera à obtenir un vaste consensus avec les pays riverains sur les projets élaborés par un ou plusieurs pays sur les cours d'eau transfrontaliers et, à défaut, évaluera tout impact important sur les autres pays riverains. Dans la mesure du possible, la Banque encouragera les projets hydroélectriques polyvalents. En outre, le Groupe de la Banque s'appuiera sur les enseignements pertinents tirés de l'expérience des organisations internationales compétentes. La Banque s'attachera aussi tout particulièrement à aider les pays et les organismes de bassin à mettre en place des projets hydroélectriques écologiquement et socialement judicieux et à mobiliser les ressources financières nécessaires à cet effet.

### BIOÉNERGIE

Le Groupe de la Banque aidera les PMR à maximiser les avantages que leur offre la bioénergie, y compris dans le cadre du Mécanisme de développement propre (MDP). S'agissant des nombreux ménages qui sont susceptibles de rester tributaires de la biomasse traditionnelle, le Groupe de la Banque aidera les PMR à promouvoir une production et une utilisation durables des combustibles ligneux, en tenant compte de leurs situations agroécologiques spécifiques.

Biocarburants liquides : la Banque encouragera l'application des normes de qualité les plus élevées dans le cadre de son appui au sous-secteur des biocarburants. Elle interviendra donc dans ce sous-secteur sur la base d'analyses et de recherches cohérentes afin de s'assurer que des cadres et des mesures de protection appropriés sont en place pour maximiser les avantages tout en réduisant les risques et les menaces. La Banque investira dans des programmes de production de biocarburants qui i) ne nuisent pas à la sécurité alimentaire et à la biodiversité ; ii) s'inscrivent dans le cadre du développement rural et le favorisent en améliorant l'accès aux services énergétiques et sociaux, en renforçant les capacités agricoles et en élargissant les possibilités d'emploi et de revenu ; iii) permettent de réduire les émissions nettes de CO<sub>2</sub> ; iv) ne portent pas atteinte à l'égalité et réduisent la pauvreté, tout en respectant le droit des petits exploitants de terres et leurs conditions de travail ; v) favorisent autant que possible les modèles opérationnels dans lesquels les petits exploitants ont leur place. Le Groupe de la Banque s'appuiera sur les



enseignements tirés de l'expérience des organisations internationales compétentes pour appuyer ses projets dans le domaine des biocarburants et élaborer des directives et critères permettant d'orienter les décisions concernant les modalités et conditions d'assistance aux pays qui s'intéressent aux biocarburants liquides.

## CHARBON

La Banque s'est engagée à aider les PMR à réaliser l'accès universel à l'énergie tout en préservant l'environnement. Pour de nombreux pays africains, la production d'électricité à partir du charbon s'inscrit probablement dans le cadre de cette approche visant à aider le continent à accroître son accès à une énergie moderne à un coût abordable. Pour s'assurer que tout soutien de la Banque à la production d'électricité à partir de charbon s'inscrit dans le droit fil de cette approche, il se fera conformément au cadre général ci-après :

- Impact sur le développement : un projet de construction ou de modernisation d'une centrale électrique au charbon devrait avoir un fort impact sur le développement, contribuer à la réduction de la pauvreté et répondre aux besoins nationaux et/ou régionaux en matière de sécurité énergétique.
- Transition vers une croissance verte : collaborer avec les PMR afin d'identifier une stratégie viable sur le plan technologique et commercial, à faible teneur en carbone et rentable en ce qui concerne les ressources énergétiques.
- Respectueux de l'environnement : tirer parti des progrès technologiques pour atténuer

efficacement les impacts environnementaux négatifs, en adoptant des technologies efficaces, en réduisant les émissions de GES et en diversifiant la palette énergétique.

- Technologie : travailler en étroite collaboration avec les PMR pour garantir l'adoption de la technologie la plus appropriée, disponible sur le marché et abordable pour réduire les émissions de GES. Aider à trouver du financement supplémentaire pour investir dans ces technologies. Veiller à ce qu'une évaluation documentaire de la faisabilité technique, économique et financière de la réduction des émissions soit entreprise et encourager l'évaluation du potentiel pour la mise au point de technologies pertinentes de captage et de stockage du carbone.
- Mesures de compensation : veiller à promouvoir les Conventions des Nations Unies sur les changements climatiques. S'assurer que ses interventions sont en phase avec les accords et les normes connexes ratifiés par ses PMR dans le cadre des négociations sur le changement climatique en matière d'émissions de GES, y compris les mesures de compensation. Soutenir les PMR qui manifestent un intérêt pour la mise en œuvre de mesures de compensation dans le cadre de ces accords, ou sur une base volontaire.

Source : [http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/PolicyDocuments/Energy\\_Sector\\_Policy\\_of\\_the\\_AfDB\\_Group.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/PolicyDocuments/Energy_Sector_Policy_of_the_AfDB_Group.pdf)

# ANNEXE IX. TERMES DE RÉFÉRENCE-CADRE DU COMITÉ DE COORDINATION INTERSECTORIELLE DE LA POLITIQUE DE L'EAU (POWCCC)

## 1. CONTEXTE

La sécurité hydrique est indispensable pour atteindre l'objectif que s'est fixé l'Afrique au titre de l'Agenda 2063 « une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable ». Elle influe directement sur les objectifs de l'Agenda portant sur la qualité de vie et le bien-être de tous les citoyens, la révolution des citoyens et des compétences bien éduqués, des citoyens en santé et bien nourris, les économies transformées et la création d'emplois, et les économies et communautés respectueuses de l'environnement et résilientes au climat. La sécurité de l'eau est expressément citée comme un domaine prioritaire dans le cadre du dernier objectif. Au niveau mondial, la sécurité de l'eau exerce également une influence sur plusieurs des 17 objectifs de développement durable (ODD) et constitue la cible principale de l'ODD 6.

Les activités liées à l'eau couvrent de nombreux secteurs et fournissent des services visant à répondre à des demandes multiples et concurrentes. La nouvelle politique du Groupe de la Banque en matière d'eau a identifié trois domaines prioritaires d'intervention de la Banque : l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'agriculture et l'énergie. Elle a également nommé d'autres domaines d'intervention : le transport, l'industrie et le tourisme, la gestion des risques de catastrophes liées à l'eau et le développement urbain. Tous ces domaines ont une incidence sur la contribution de la Banque à la sécurité de l'eau en Afrique. Il est nécessaire d'adopter une approche intersectorielle coordonnée pour s'assurer que les compromis et les synergies entre les secteurs complémentaires et concurrents aux niveaux national et régional sont mieux compris et pleinement explorés afin d'améliorer la qualité des opérations du Groupe de la Banque, d'optimiser les avantages de la mise en valeur des ressources en eau et de réaliser des économies d'échelle et une plus grande efficacité dans l'utilisation de l'eau. Cela permettra également de maximiser l'impact des ressources limitées (financières, humaines et de connaissances).

La nécessité d'un mécanisme de coordination a été soulignée dans l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de la Banque en matière de GIRE de 2000, qui a noté que les efforts passés de coordination des activités liées à l'eau pourraient être encore renforcés.

Pour sa part, la direction de la Banque a accepté et s'est engagée à mettre en place un cadre institutionnel plus approprié, comprenant des ressources humaines et des incitations, qui permettra au mieux une coordination à l'échelle de la Banque pour assurer une mise en œuvre efficace de la GIRE. Conformément à l'engagement de la direction, la nouvelle politique de la Banque sur l'eau prévoit la mise en place d'un mécanisme de coordination intersectorielle sur l'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la politique - et donc de l'élaboration du présent mandat.

## 2. BUT ET OBJECTIFS DU POWCCC

L'objectif du PoWCCC est de superviser et d'orienter un mécanisme de coordination au sein de la Banque au sein duquel le personnel de tous les secteurs, départements et opérations impliqués dans les activités du Groupe de la Banque en rapport avec la nouvelle politique de la Banque sur l'eau peut collaborer efficacement pour contribuer aux résultats stratégiques globaux et au mandat de la Banque. Comme dans la politique de l'eau, les secteurs et départements sectoriels sont les suivants : agriculture, énergie, approvisionnement en eau et assainissement, développement urbain, transport, industrie et tourisme. En outre, le PoWCCC disposera également d'un personnel représentant les domaines/secteurs thématiques transversaux pertinents, notamment : le genre, la société civile, le changement climatique, le secteur privé, les ressources naturelles, la gouvernance et l'intégration régionale.

Plus particulièrement, les objectifs du PoWCCC engloberont des actions visant à :

- servir d'organe de coordination pour renforcer la collaboration dans la planification, la conception et la réalisation de toutes les activités liées à l'eau entreprises par la Banque, afin d'assurer l'intégration de la politique de l'eau (et de la stratégie de l'eau) dans les opérations pertinentes et pour maximiser les synergies ;
- promouvoir la production et l'utilisation des connaissances ;
- suivre et rendre compte de la planification, de la mise en œuvre et de l'exécution des diverses activités du Groupe de la Banque liées à l'eau ; et

- coordonner la participation intersectorielle du Groupe de la Banque à tous les événements régionaux et internationaux relatifs à l'eau et à l'assainissement.

### 3. ACTIVITÉS DU PoWCCC

La liste ci-après est une liste indicative des activités que le PoWCCC et le mécanisme de coordination mèneront, avec le soutien courant de son secrétariat.

#### 3.1 Renforcer la collaboration entre les départements de la Banque œuvrant dans le secteur de l'eau

- Faciliter la collaboration intersectorielle dans la préparation, l'examen et la mise à jour des politiques sectorielles, des stratégies et des plans d'activités stratégiques de la Banque liés à l'eau, en veillant à l'alignement sur la politique de la Banque en matière d'eau.
- Promouvoir la conception et la mise en œuvre intersectorielles de programmes et de projets multisectoriels dans le domaine de l'eau et veiller à ce que la Banque adopte les meilleures pratiques pour les activités liées à l'eau dans les unités concernées.
- Promouvoir et coordonner les contributions pour la participation intersectorielle de la Banque aux activités régionales et mondiales liées à l'eau.
- Coordonner et/ou faciliter la coordination de l'engagement de la Banque (sur les questions liées à l'eau) avec les principales parties prenantes externes telles que les communautés économiques régionales (CER), les institutions mandatées par l'Union africaine (UA) telles que le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW), la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) et le Conseil des ministres de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage et des terres, etc.

#### 3.2 Soutenir la programmation et les opérations nationales et régionales pour la sécurité de l'eau

- Suivre, examiner et fournir des conseils sur la conception, l'examen et la mise en œuvre de toutes les opérations de la Banque dans les secteurs concernés afin de garantir l'alignement sur sa politique de l'eau.
- Veiller à l'adoption des principes et des dispositions de la nouvelle politique de l'eau de la Banque dans les documents de stratégie pays (DSP) et les documents de stratégie d'intégration régionale (DSIR).

- Promouvoir, suivre et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de projets polyvalents liés à l'eau dans tous les secteurs concernés - par exemple pour le lien entre l'eau, l'alimentation et l'énergie.
- Suivre et fournir des conseils sur le développement de la réserve de projets communs et l'engagement des parties prenantes (sur les questions liées à l'eau) parmi les secteurs concernés, y compris sur la coopération transfrontalière.
- Coordonner la contribution multisectorielle aux politiques nationales et régionales liées à l'eau afin de s'assurer que tous les secteurs concernés sont traités de manière appropriée.

#### 3.3 Promouvoir la production et l'utilisation des connaissances au sein de la Banque

- Contribuer au développement des capacités internes par : l'organisation d'ateliers et de séminaires de formation pour le personnel de la Banque dans la mise en œuvre efficace de la politique de l'eau de la Banque ; l'organisation de séminaires sur les questions liées à l'eau ; la présentation de bonnes pratiques et l'appui au partage des connaissances.
- Instituer une "communauté de pratique" composée de membres du personnel hautement qualifiés et expérimentés des secteurs concernés pour, entre autres, fournir une expertise technique interne et un soutien consultatif au nom du PoWCCC en vue d'améliorer la qualité à l'entrée, la conception, la diligence raisonnable et la supervision de la mise en œuvre de projets et programmes complexes et intégrés.
- Promouvoir la production et l'utilisation de connaissances sur des questions d'actualité et thématiques dans le cadre des diverses opérations de la Banque.

#### 3.4 Planification, suivi et rapports sur la mise en œuvre de la politique de la Banque dans le domaine de l'eau

- Préparer et superviser la mise en œuvre des plans de travail annuels.
- Suivre la mise en œuvre de la politique de l'eau ; et préparer et diffuser des rapports annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique de l'eau et sur la manière dont les stratégies sectorielles liées à l'eau sont mises en œuvre.
- Jouer un rôle essentiel dans la révision et la mise à jour de la politique de l'eau, si nécessaire, et contribuer à ses évaluations indépendantes.



- Faciliter la tenue de réunions périodiques du PoWCCC.

Les outils de planification et de rapport ci-après sont proposés :

- Matrice de planification conjointe (MPC) - une matrice des activités prévues pour toutes les opérations, initiatives et événements de l'un des secteurs et départements concernés qui ont une incidence sur la sécurité de l'eau ou les activités liées à l'eau. Il s'agit notamment des activités de préparation de projets/de constitution de réserve de projets, des documents de stratégie pays et régionale, d'études analytiques, d'événements sectoriels régionaux et nationaux pertinents - y compris les revues sectorielles conjointes nationales, entre autres. La matrice facilitera la planification et le suivi des engagements conjoints, y compris les missions et les revues de documents.
- Un plan de compte rendu et de communication (pour la communication à l'échelle de la Banque des résultats stratégiques de la mise en œuvre coordonnée de la politique de l'eau) - sera élaboré et mis en œuvre. Les rapports mettront en évidence les résultats stratégiques de l'action de coordination/collaboration et contribueront au cadre de mesure des résultats de la Banque

#### 4. CONTEXTE INSTITUTIONNEL POUR L'OPÉRATIONNALISATION DU PoWCCC

Le fonctionnement du mécanisme de coordination des actions au sein de la Banque autour de l'eau se fera à trois niveaux comme suit :

##### 4.1 Le PoWCCC et ses membres

Le Vice-président supervisant le département en charge des ressources en eau<sup>57</sup> publiera une instruction opérationnelle<sup>58</sup>, portant création du PoWCCC, le comité consultatif de haut niveau. Le noyau des membres comprend les principaux départements dont les activités ont un impact ou sont influencées

par l'eau au sein de la Banque (comme souligné dans la section 2). Ils seront représentés au niveau des directeurs, avec possibilité de délégation de pouvoirs. Le Vice-président présidera le PoWCCC.

##### 4.2. Groupe de travail sur la coordination et les partenariats intersectoriels<sup>59</sup>

Le groupe de travail du PoWCCC facilitera l'échange de connaissances et fournira une expertise sectorielle avancée interne aux centres régionaux et aux PMR. Il fournira également des conseils sur la coordination et la mise en place/participation de la Banque dans les communautés de pratique concernées. Le groupe de travail servira de plate-forme interne à la Banque pour tirer parti : i) des communautés de pratique sur le lien entre l'eau, l'énergie et l'agriculture ; et ii) du rôle de l'eau dans le développement urbain, le transport, l'industrie et le tourisme. Pour faciliter l'engagement actif des régions et des pays, en tant que "Banque unique", le groupe de travail qui comprendra des gestionnaires de tâches et du personnel des secteurs concernés au siège de la Banque. Chaque département et région concernés désignera un point focal et un suppléant pour rejoindre le groupe de travail.

##### 4.3. Le Secrétariat du PoWCCC

Le département ou l'unité responsable de la coordination des activités liées à l'eau de la Banque (actuellement AHWS.1 - la Division de la coordination et des partenariats dans le domaine de l'eau) - ou tout autre département ou unité désigné dans l'instruction opérationnelle établissant le Comité de coordination - accueillera le PoWCCC. Le Secrétariat facilitera l'opérationnalisation du cadre de coordination, y compris en soutenant le fonctionnement du PoWCCC et en supervisant l'exécution de ses tâches, en facilitant le fonctionnement du groupe de travail et en fournissant un soutien quotidien pour assurer le bon fonctionnement du mécanisme de coordination. Un service d'assistance spécialisé (ce service peut être une équipe) avec au moins un membre du personnel de niveau professionnel (PL) à plein temps assurera la fonction de secrétariat du PoWCCC.

57 Lors de l'approbation de la politique, il s'agit du Vice-président pour l'agriculture, le développement humain et social (AHVP).

58 Instructions opérationnelles : définir les politiques, règles, procédures et orientations nécessaires à la mise en œuvre, dans les délais, des programmes de la Banque, et à l'exercice efficient et efficace des fonctions et responsabilités dans chaque complexe sous la responsabilité du ou des Vice-présidents. Ces politiques, règles, procédures et directives sont approuvées et publiées par le(s) Vice-président(s) concerné(s).

59 Le groupe de travail jouera un double rôle de conseil et d'analyse professionnels pour le PoWCCC ainsi que pour les partenariats internes et externes sur les pratiques liées à l'eau. Il ne s'agit pas d'un organe décisionnel.

# ANNEXE X. CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES EXTÉRIEURES SUR LE PROJET DE POLITIQUE DE L'EAU DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

## 1. Justification des consultations des parties prenantes extérieures

**1.1** Les consultations des parties prenantes extérieures sur la nouvelle politique de l'eau de la Banque avaient pour but d'assurer l'appropriation et l'engagement des parties prenantes, et de faciliter la mise en œuvre effective de la politique de l'eau une fois approuvée par les conseils d'administration du Groupe de la Banque. Les objectifs spécifiques des consultations des parties prenantes externes étaient les suivants : i) s'assurer que la politique de la Banque sur l'eau reflète les points de vue et les réactions des parties prenantes concernées ; ii) accroître l'appropriation de la politique par l'adhésion des principales parties prenantes ; iii) identifier les possibilités de renforcer la collaboration et l'harmonisation avec les autres partenaires du développement ; et iv) s'assurer que la politique de l'eau de la Banque reflète les meilleures pratiques internationales. Les principales parties prenantes ciblées pour les consultations comprenaient les experts techniques du secteur de l'eau, de l'État et d'autres autorités réglementaires, ainsi que des sociétés de services publics concernées ; les associations d'usagers de l'eau (AUE), les organisations de la société civile (OSC) ; les groupes de jeunes impliqués dans le secteur de l'eau des pays membres régionaux (PMR) ; les communautés économiques régionales (CER) ; le secteur privé ; le monde universitaire ; et les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux présents sur le continent.

## 1.2 Approche des consultations avec les parties prenantes extérieures

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des déplacements et interactions sociaux limités, le groupe de travail a engagé des consultations en ligne avec des parties prenantes extérieures en lieu et place des consultations habituelles en présentiel. Les deux approches pour les consultations en ligne des parties prenantes externes sont les suivantes :

- ii. Envoi direct de courriers électroniques aux principales parties prenantes – Le projet de document d'orientation (versions anglaise et française), accompagné d'une invitation par courriel du vice-président par intérim de l'agriculture, du développement humain et social (AHVP), a été envoyé aux principales parties prenantes afin qu'elles examinent le document d'orientation dans un délai de six semaines. Les principales parties prenantes dans le domaine des ressources en eau comprenaient des experts techniques du secteur de l'eau du gouvernement, des partenaires bilatéraux, multilatéraux et de développement, des agences de jeunesse et des OSC.<sup>60</sup>
- iii. Mise en ligne – Conformément à la politique de divulgation et d'accès à l'information du Groupe de la Banque de 2012, l'obligation de divulgation en ligne des documents de

politique opérationnelle est généralement de 30 jours, en complément des consultations en présentiel avec les parties prenantes régionales. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, le groupe de travail n'a pas pu entreprendre les traditionnelles consultations en présentiel avec les parties prenantes. En lieu et place, le projet de document de politique a été publié sur le site Internet de la Banque et sur les plateformes de médias sociaux (LinkedIn, Twitter et Facebook) pendant une période de 60 jours (entre le 20 août et le 20 octobre 2020). L'extension de la période de 30 jours de divulgation en ligne visait à maximiser la possibilité de recevoir des observations de diverses parties prenantes clés des pays membres de la Banque, étant donné que le groupe de travail n'a pas entrepris de consultations en présentiel dans les PMR.

<sup>60</sup> 136 parties prenantes majeures ont été contactées par courrier électronique. Adresse électronique créée pour les consultations en ligne des parties prenantes extérieures : [AFDB-newpolicyonwater@afdb.org](mailto:AFDB-newpolicyonwater@afdb.org)

## 2. Résultats des consultations des parties prenantes extérieures

Le projet de nouvelle politique de l'eau de la Banque a été généralement très bien accueilli par les parties prenantes externes, qui ont félicité la Banque pour son initiative d'actualiser les dispositions de sa politique pour ses interventions dans le secteur de l'eau. En particulier, la vision du Groupe de la Banque pour la sécurité de l'eau, qui est "une Afrique où il y a une utilisation et une gestion équitables et durables des ressources en eau pour la réduction de la pauvreté, le développement socio-économique, la coopération régionale et l'environnement", a été massivement approuvée par les principales parties prenantes.

Après 60 jours de consultations en ligne, l'équipe spéciale a reçu de précieux commentaires d'un large éventail de parties prenantes externes. Parmi ceux-ci, on peut citer Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité, gouvernement éthiopien ; Unité de gestion des terres et des ressources en eau, gouvernement du Liberia ; Office national de l'assainissement, Tunisie ; Autorité du tunnel trans-calédonien, Afrique du Sud ; Fonds nordique de développement ; Agence autrichienne de développement ; Coopération suédoise au développement international ; Ministère des affaires étrangères, Danemark ; Banque islamique de développement ; Direction des infrastructures, Union du Maghreb arabe ; Centre pour la sécurité et la coopération en matière d'eau, États-Unis ; Association africaine de l'eau ; Centre suisse de recherche scientifique en Côte d'Ivoire ; The Water Trust ; E3G ; Milaré Advogados ; BME Environmental Inc. et Jeunes solutions pour l'eau.

Les principales observations/rétroactions reçues ont été prises en compte dans le projet de nouvelle politique de l'eau de la Banque, notamment :

- renforcer les mesures d'atténuation et d'adaptation en matière de résilience climatique ;
- faire spécifiquement référence aux solutions basées sur la nature et aux écosystèmes aquatiques dans les interventions de la Banque dans le secteur de l'eau, afin d'illustrer ou de compléter les dispositions politiques relatives aux infrastructures vertes ;
- renforcer l'approche de la Banque en matière d'économie bleue dans ses opérations dans le secteur de l'eau ;
- renforcer la gouvernance de l'eau en mettant davantage l'accent sur les cadres juridiques et réglementaires dans les PMR ;
- élargir la collaboration des principales parties prenantes extérieures pour inclure les acteurs humanitaires, les organisations de la société civile et les agences des Nations unies.

En outre, plusieurs observations reçues étaient pertinentes pour la prochaine stratégie de l'eau et seront prises en compte dans celle-ci.

## 3. CONCLUSION

Le projet de nouvelle politique de l'eau de la Banque a été bien accueilli par les parties prenantes externes. Les 60 jours de consultation en ligne des parties prenantes ont donné lieu à une pléthore d'observations de la part des principales parties prenantes. Les principales observations reçues ont été prises en compte dans le projet révisé de nouvelle politique de l'eau. En outre, les observations et/ou rétroactions pertinentes reçues serviront à enrichir la stratégie du Groupe de la Banque pour l'eau, en cours d'élaboration.



(Footnotes)

- 1 2020, sauf indication contraire.
- 2 Pour 1 000 naissances vivantes. WHO Global Health Observatory data repository. Source: <http://apps.who.int/gho/data/view.main.CM1300R>.
- 3 Analyse de tendance et prévisions basées sur les données de l'Observatoire de la santé mondiale.
- 4 Source: CRED International Disaster Database - [http://www.emdat.be/advanced\\_search/index.html](http://www.emdat.be/advanced_search/index.html).
- 5 Fait référence à la somme des services de base et des services gérés en toute sécurité. Au moment de la préparation de la Politique, les données de base pour les services améliorés tels que définis dans les ODD n'étaient pas intégralement disponibles.
- 6 WHO/UNICEF Joint Monitoring Programme <https://washdata.org/data#!/dashboard/new>.
- 7 [https://hydropower-assets.s3.eu-west-2.amazonaws.com/publications-docs/2020\\_hydropower\\_status\\_report.pdf](https://hydropower-assets.s3.eu-west-2.amazonaws.com/publications-docs/2020_hydropower_status_report.pdf); Rapport 2020 sur l'état de l'hydroélectricité 2020, page 35: > 15 GW de capacités installées escomptées à mettre en service d'ici à 2025 à partir de plus de 50 projets d'hydroélectricité actuellement en construction.
- 8 SO pour sans objet.
- 9 Sur la base des rapports annuels sur l'efficacité du développement 2018-2020 de la Banque, le nombre supplémentaire de personnes ayant accès à l'eau et à l'assainissement était de 8,3, 8,2 et 10,1 millions pour 2017, 2018 et 2019 respectivement. Ainsi, nous pouvons supposer que 10 millions de personnes continueront par an pendant les 10 prochaines années.
- 10 Il s'agit d'un indicateur du Cadre de Mesure des Résultats (CMR) institutionnel de la Banque et calculé comme le nombre total d'hectares de terres irriguées à la suite de l'intervention de la Banque. L'année de référence est 2019; objectif basé sur l'ADER 2020 de la Banque.
- 11 Base de référence du « 2020 Hydropower Status Report ».
- 12 From the Bank Group's Strategy for The New Deal on Energy for Africa 2016 – 2025 – Bank contribution to total new installed hydropower generation capacity between 2021 and 2025 is 15 GW of which the assumed hydropower contribution is 13% (Results measurement framework and footnote #15).
- 13 Les stratégies comprennent : la stratégie en matière d'eau et d'assainissement (2021 – 2025), Stratégie de la Facilité africaine de l'eau (2021 - 2025), Stratégie des ressources naturelles (2015-2020), Stratégie pour la transformation agricole en Afrique (2016-2025), Stratégie du nouveau pacte de l'énergie pour l'Afrique (2016-2025), Stratégie de développement urbain ; Stratégie d'industrialisation (2016-2025) ; etc.
- 14 L'économie bleue en Afrique - Guide pratique par la Commission économique pour l'Afrique (2016). Source: [https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/blueeco-policy-handbook\\_en.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/blueeco-policy-handbook_en.pdf)
- 15 Inclusive Growth : A Definition. 2011, non publié, Tunis, Tunisie, Banque africaine de développement
- 16 Water Policy 9 (2007) 545–571. Sink or Swim? Water Security for Growth and Development, D. Grey and Claudia W. Sadoff.
- 17 Source : [https://en.wikipedia.org/wiki/Water\\_energy\\_and\\_food\\_security\\_nexus](https://en.wikipedia.org/wiki/Water_energy_and_food_security_nexus)
- 18 Initiative de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau, Source: <http://www.oecd.org/cfe/regional-policy/water-governance-initiative.htm>
- 19 Note analytique d'ONU-Eau sur la sécurité de l'eau et le programme mondial de l'eau, 2013. Source : <http://www.unwater.org/topics/water-security/en/>



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT